

AFFAIRE WALID NEKKICHE

DUR RÉQUISITOIRE CONTRE LA TORTURE

Page 4

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 6916 DIMANCHE 14 FÉVRIER 2021
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

210 nouveaux cas et 3 décès en 24 heures

Page 2

AU LENDEMAIN DE SON RETOUR AU PAYS

TEBBOUNE REPREND LES AFFAIRES EN MAIN



Au lendemain de son retour d'Allemagne, le président de le République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu hier au siège de la Présidence, les dirigeants des partis politiques, Jil Jadid, Mouvement El Bina et le Front el Moustakbal. Lors de ces rencontres, le question relative au calendrier les prochaines élections législatives a également été évoquée, mais aussi celle liée à le bureaucratie et à le vie quotidienne de citoyen algérien et de ses besoins.
Page 3

GESTES BARRIÈRE

C'est le relâchement

Page 2

ESSAIS NUCLÉAIRES FRANÇAIS EN ALGÉRIE

Les préjudices toujours visibles

Page 3

EFFONDREMENT DE DEUX IMMEUBLES À ANNABA

14 familles ont échappé à une mort certaine

Page 5

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

COVID-19 EN ALGÉRIE

210 nouveaux cas, 188 guérisons et 3 décès en 24 heures

LE NOMBRE de cas de contamination à la Covid-19 poursuit sa décrue en Algérie, avec 210 nouveaux cas, 188 guérisons et trois décès, portant le nombre total des cas confirmés depuis le début de la pandémie à 110.513, des guérisons à 75.816 et celui des décès à 2.935. Quatre wilayas ont enregistré une hausse importante du nombre de contamination durant les 24 dernières heures, avec plus de 15 cas, à leur tête la wilaya d'Alger qui a recensé 55 contaminations.
«210 nouveaux cas confirmés de coronavirus (Covid-19), 188 guérisons et trois décès ont été recensés durant les dernières 24 heures en Algérie, portant le total des cas confirmés à 110.513, des guérisons à 75.816 et celui des décès à 2.935», a déclaré le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, Djamel Fourar.
Le porte-parole a précisé, lors du point de presse quotidien de suivi de l'évolution de la pandémie en Algérie, que le taux de contamination à la Covid-19 s'élève à plus de 252 cas pour 100.000 habitants, ajoutant que les nouvelles contaminations enregistrées les 24 dernières heures représentent 0.60 cas pour 100.000 habitants.
Quatre wilayas ont enregistré une hausse importante du nombre de contaminations en 24 heures, à savoir Alger (55 cas), Oran (43 cas), El Oued (17 cas) et Blida (16 cas).
Les wilayas, d'Alger (16.796 cas), Oran (11.564 cas), Blida (8.286 cas), Sétif (5.241 cas) et Bejaia (4.461 cas) représentent à elles seules près de 40% des cas de contamination et plus de 30% des décès enregistrés sur le territoire national.
Pr Fourar a également indiqué que seulement 26 wilayas n'ont enregistré aucun cas au coronavirus et 18 autres ont recensé entre un et neuf cas, alors que 7 wilayas ont enregistré dix cas et plus.
Concernant le nombre de personnes hospitalisées en réanimation, indicateur de la pression de l'épidémie sur le système hospitalier, Pr Fourar a fait état de 20 patients admis dans les unités de soins intensifs à travers le pays.
Enfin, le responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige vigilance et observation des règles d'hygiène et de distanciation physique de la part des citoyens, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port des masques. Il a aussi appelé à veiller à la santé des personnes âgées, particulièrement celles souffrant de maladies chroniques.
Dans le monde, la pandémie provoquée par le nouveau coronavirus a fait au moins 2.397.434 morts depuis l'apparition de la Covid-19 fin décembre en Chine, selon un bilan établi hier à partir de sources officielles.
Plus de 108.855.820 cas de contamination ont été officiellement diagnostiqués depuis le début de l'épidémie et au moins 80.897.898 personnes sont aujourd'hui considérées comme guéries.
Depuis le début de la pandémie, le nombre de tests réalisés a fortement augmenté et les techniques de dépistage et de traçage se sont améliorées, entraînant une hausse des contaminations déclarées.

Mohamed Mecelti

PRATICIENS DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Le SNPSP n'écarte pas un retour à la protestation

Les praticiens de la santé publique compte renouer avec la protestation. Le Syndicat national des praticiens de la santé publique a dressé un tableau très critique de la situation du secteur, qui s'est accentuée avec la crise sanitaire due à l'épidémie du coronavirus.



Le syndicat, qui a organisé une conférence de presse vendredi dernier, estime que les praticiens de la santé publique ont fait passer l'intérêt du pays avant leurs intérêts professionnels, et ce malgré les difficultés auxquelles ils font face au quotidien dans l'exercice de leur métier. La pandémie est venue, selon le président du SNPSP, le Dr Lyès Merabet, compliquer davantage la situation. S'exprimant lors de la conférence de presse, il a clairement affirmé qu'un retour à la contestation n'est pas écarté. Les conditions de travail des praticiens de la santé, la campagne de vaccination, la prime contre le coronavirus et la restriction de l'activité syndicale sont autant de problèmes cités par le conférencier qui accentuent le malaise de la corporation.

500 000 PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ EN ATTENTE DE VACCINATION

Evoquant la campagne nationale de vaccination, il a indiqué qu'environ 500 000 professionnels de la santé sont en attente d'être vaccinés et protégés du virus. Le Dr Merabet a fait savoir que le processus a commencé progressivement et se poursuivra, car les doses reçues jusqu'à présent sont suffisantes pour vacciner seulement 50 000 personnes et ne répondent pas aux besoins de l'ensemble du secteur de la santé , dont le nombre de travailleurs est estimé à environ 500 000 professionnels. Selon lui, les lots de vaccin distribués aux établissements de santé contiennent entre 20, 30 et 60 doses, ce qui est insuffisant, espérant recevoir d'autres quantités. Le porte-parole a attiré l'attention sur le respect des priorités en matière de vaccination, même au sein du secteur de la santé, en particulier les patients ayant des maladies chroniques et les travailleurs des unités Covid-19 et ceux de plus de 60 ans. «Le début de la vaccination ne signifie pas l'abandon des mesures préventives», a-t-il prévenu. Le Dr Lyès Merabet a également fait part d'un ensemble de revendications professionnelles liées à la crise sanitaire, dont le retard dans le versement de la subvention approuvée par le président de la République au cours des deux derniers trimestres. Le conférencier a soulevé aussi le problème des familles des professionnels de la santé décédés à cause de la Covid-19, lesquels n'ont pas encore reçu la subvention symbolique estimée à environ 100 millions de centimes. Il a exprimé son étonnement devant la non-application des décisions du président de la République. Le SNPSP a, en outre, appelé à l'approbation permanente de la prime Covid-19 sous forme de prime de l'épidémie au vu des différentes menaces auxquelles sont confrontés les professionnels de la santé. Le syndicat a réclamé aussi l'inclusion de la maladie du coronavirus ainsi que de l'état d'épuisement psychologique et physique dans la liste des maladies professionnelles pour le corps médical, rappelant que la corporation a enregistré 186 décès parmi les professionnels de la santé à cause du coronavirus. Le Dr Merabet a souligné qu'«il est préférable de ne pas faire de promesses s'il n'est pas possible de les respecter». Un autre problème auquel le secteur de la santé fait face et n'arrive toujours pas à résoudre, celui des listes d'attente menaçant la santé des patients. Le porte-parole du syndicat a appelé les autorités à reprendre les activités médicales et chirurgicales selon un plan de travail fixé avec des objectifs et des délais qui ne compromettent pas la vie des patients et ne compliquent pas leurs conditions de santé. Les accumulations et les listes d'attente nuisent grandement aux citoyens du point de vue psychologique et matériel. «Cet état de fait a ouvert la voie à quelques cliniques privées, qui profitent de l'occasion au détriment du simple citoyen», estime le syndicat. Le volet de l'activité syndicale a par ailleurs été évoqué par le syndicat, qui a condamné les restrictions exercées sur le travail syndical, qu'il a qualifié de mesures de «répression administrative» pratiquées dans certains hôpitaux et établissements de santé en contradiction flagrante avec les lois de la République.

Lynda Louifi

PROTOCOLE SANITAIRE

C'est le relâchement

ON ASSISTE, ces derniers jours, à un relâchement et à un abandon des gestes barrière, comme le port du masque, alors que le virus circule toujours.
La population a acquis une fausse sécurité suite à la diminution significative du nombre de contaminations et de décès enregistrés quotidiennement au cours de ce mois, où le nombre de contaminés par le coronavirus varie entre 9 et 25 dans la wilaya de Blida. La vigilance est pourtant de mise. Seul le respect des gestes barrière peut aider à diminuer le nombre de cas. Le personnel de la santé de la wilaya de Blida recommande fermement le respect du protocole sanitaire partout, surtout dans les établissements scolaires. A Blida, l'une des wilayas les plus touchées depuis le début de la pandémie mais où l'on constate une diminution des cas de contamination ces jours-ci, un relâchement est constaté dans les moyens de transport, les marchés et ailleurs. Un médecins rencontré au CHU Frantz-Fanon a déclaré au Jeune Indépendant que «cette variation dans le nombre de cas à l'échelle nationale est due au relâchement observé et aux déplacements entre les wilayas». Il a aussi insisté sur le respect des gestes barrière et la sensibilisation des citoyens sur le fait que le virus n'est pas encore vaincu. Il appelle les autorités compétentes à sortir sur le terrain en compagnie des membres de la société civile pour sensibiliser les citoyens sur le respect des mesures de prévention sanitaire. Un appel est aussi lancé aux citoyens pour accompagner les efforts des pouvoirs publics visant leur protection et la lutte contre l'épidémie de Covid-19 ainsi que la mise en place des mesures de prévention et d'atténuation dans le cadre de la reprise progressive des activités économiques, sociales et éducatives. Les citoyens doivent faire montre d'un «sens élevé de responsabilité et d'un respect scrupuleux des gestes barrière et des protocoles sanitaires préconisés, notamment la distanciation physique et le port du masque».

T. Bouhamidi

AU LENDEMAIN DE SON RETOUR AU PAYS

Tebboune reçoit des chefs de partis politiques

Au lendemain de son retour d'Allemagne, le président de le République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu hier au siège de la Présidence, les dirigeants des partis politiques, Jil Jadid, Mouvement El Bina et le Front el Moustakbal.



Au cours de ces audiences, le chef de l'Etat a abordé plusieurs sujets avec Soufiane Djilali, Abdelkader Bengrina et Abdelaziz Belaïd, notamment ceux liés à le situation politique, sociale et économique de pays.

Lors de ces rencontres, le question relative au calendrier les prochaines élections législatives a également été évoquée, mais aussi celle liée à le bureaucratie et à le vie quotidienne de citoyen algérien et de ses besoins.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a regagné avant-hier soir, le pays, après un séjour en Allemagne où il a subi une intervention chirurgicale réussie sur le pied droit.

Le chef de l'Etat a été accueilli à son arrivée à l'aéroport militaire de Boufarik (Blida, Ouest d'Alger) par le président du Conseil de la nation par intérim, Salah Goudjil, le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Slimane Chenine, le président du Conseil constitutionnel, Kamel Fenniche, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, et le chef d'État de l'Armée nationale populaire (ANP), le Général de corps d'Armée, Saïd Chanegriha et le directeur de Cabinet à la Présidence de la République, Noureddine Baghdad Daidj.

Le président de la République, M. Abdelmdjid Tebboune, avait remercié jeudi le président de la République fédérale d'Allemagne, Frank-Walter Steinmeier, dans un entretien téléphonique lui a faisant part de ses remerciements et de sa gratitude pour la prise en charge médicale dont il a bénéficié depuis son arrivée en Allemagne

Le 20 janvier dernier, le président Tebboune avait subi une intervention chirurgicale réussie sur son pied droit en raison de complications du Coronavirus. Pour lui permettre de poursuivre le protocole thérapeutique, cette intervention était programmée avant que M. Tebboune ne regagne le pays, le 29 décembre écoulé, après un séjour dans un grand hôpital spécialisé en Allemagne, avait indiqué la Présidence de la République.

Avant de quitter le pays en direction de l'Allemagne, le 10 janvier dernier, le Président Tebboune avait affirmé, à partir de la base aérienne de Boufarik, que ce retour en Allemagne «était programmé afin de poursuivre le protocole thérapeutique, décidé par les professeurs, et dont il ne reste pas beaucoup, mais nécessaire», précisant qu'une «petite intervention chirurgicale au niveau du pied n'est pas à écarter».

A rappeler que le 27 octobre dernier, le chef de l'Etat avait été admis à l'Hôpital central de l'armée à Ain Naadja à Alger, avant d'être transféré, le lendemain, sur recommandation du staff médical, vers un établissement hospitalier en Allemagne pour des «examens médicaux approfondis». Il s'était adressé, dans une vidéo, le 13 décembre aux Algériens, depuis son lieu de convalescence en Allemagne, pour les rassurer sur son état de santé, affirmant qu'il suivait «quotidiennement, heure par heure, tout ce qui se passe en Algérie».

S.O.Brahim

ESSAIS NUCLÉAIRES FRANÇAIS EN ALGÉRIE

Les préjudices toujours visibles

SOIXANTE et un ans après le premier essai nucléaire français «Gerboise bleue», dans le Sahara algérien, le crime reste toujours impuni alors que les populations de la région souffrent toujours des effets persistants des radiations induites par les explosions nucléaires à Reggane.

Les essais nucléaires de la France en Algérie, notamment à Reggane, ont eu un impact sur la santé des habitants et sur l'environnement. Les conséquences sur la santé des populations de la région sont toujours perceptibles. C'est la raison pour laquelle l'association El-Gheith El-Kadem d'aide aux malades dans la wilaya d'Adrar alerte sur une recrudescence inquiétante, ces dernières années, des cas de cancer de tous types, de malformations congénitales et de stérilité dus à la radioactivité induite par les explosions menées par la France coloniale dans la région de Reggane. Abderrahmane Toumi, président de cette association, tire la sonnette d'alarme et affirme que «les conséquences désastreuses de ces explosions menées en surface, pour la plupart, sont constatées, encore aujourd'hui, sur les différentes composantes écologiques et l'environnement de la région».

La position de l'Algérie reste inchangée : la France doit assumer ses responsabilités historiques, alors que l'historien Benjamin Stora a préconisé, dans son rapport sur la mémoire de la guerre d'Algérie remis le 20 janvier à Emmanuel Macron, «la poursuite du travail conjoint concernant les lieux des essais nucléaires en Algérie et leurs conséquences ainsi que la pose des mines aux frontières », sans pour autant accordé d'importance aux conséquences sanitaires de ces essais nucléaires, comme cela a été indiqué par le directeur de l'Observatoire des armements en France, Patrice Bouveret, dans un entretien accordé à l'APS. La position de l'Algérie sur la question a été réitérée par le chef de service du génie de combat du commandement des forces terrestres, le général Bouzid Boufrioua, lequel a affirmé que la France doit «assumer ses responsabilités historiques», et ce à travers la décontamination des sites des essais nucléaires effectués dans le Sahara algérien et l'indemnisation des personnes souffrant de pathologies conséquentes à ces essais atomiques. Dans un entretien accordée à la revue El-Djeïch dans son dernier numéro, il estime que «la France doit assumer ses responsabilités historiques, surtout après que 122 Etats de l'Assemblée générale de l'ONU ont ratifié, le 7 juillet 2017, un nouveau traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui vient s'ajouter aux traités antérieurs», affirmant que «c'est la première fois que la communauté internationale demande aux puissances nucléaires de rectifier les erreurs du passé». Le rôle de l'Algérie dans l'interdiction complète des essais nucléaires à travers le monde a été, par ailleurs, mis en avant par le ministre des Affaires étrangères. «En date du 13 février 1960 à 7h04, la France coloniale a effectué son premier essai nucléaire dans la région de Reggane au sud de l'Algérie. Une opération baptisée «Gerboise bleue», d'une puissance de 70 kilotonnes, équivalente à une explosion 3 à 4 fois plus puissante que la bombe lancée sur Hiroshima, ce qui a entraîné des radiations désastreuses dont les préjudices sont visibles, jusqu'à aujourd'hui, sur la santé des habitants et l'environnement», a tweeté Sabri Boukadoum, lequel rappelle les effets désastreux de cette opération. «C'est pourquoi l'Algérie, qui était et demeure à l'avant-garde des pays plaidant pour l'interdiction complète des essais nucléaires, a contribué, lors de sa présidence des travaux de la première commission des Nations unies, à l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en date du 7 juillet 2017», a-t-il souligné.

Lilia Ait Akli

SAHARA OCCIDENTAL

Le pillage des ressources naturelles dénoncée

DANS UN COMMUNIQUÉ publié sur son compte Facebook, l'association pour le contrôle des richesses naturelles et la protection de l'environnement, l'AREN, dénonce la poursuite du pillage de ces ressources au Sahara occidental. Elle précise que «le navire HOPA, immatriculé IMO 9684213 et battant pavillon maltais, a été repéré en état de chargement, dans le cadre des opérations de pillage récurrent des richesses naturelles du Sahara Occidental par le régime marocain, d'une cargaison de phosphate sahraoui», ajoutant que le navire, «dont la charge maximale (DWT) est de 6300 tonnes, a quitté le port de Lâayoune occupée, le 9 février en cours, à destination de Port-Saïd (Egypte), une première destination de diversion, avant de se diriger vers l'Inde.»

Pour l'association, il s'agit d'une opération illégale de pillage impliquant des entreprises et navires étrangers dans un territoire occupé et en situation de guerre. De ce fait, elle alerte sur cette violation flagrante des chartes et traités internationaux.

L'AREN a lance, dans ce sens, un appel au Conseil de sécurité pour «assumer ses responsabilités envers le peuple sahraoui afin de lui permettre de recouvrer sa pleine souveraineté sur ses richesses» et «prendre des mesures décisives et coercitives à même de dissuader l'occupant marocain à poursuivre le pillage du phosphore sahraoui, dans la partie occupée Sahara Occidental».

L'Egypte, en qualité de membre de l'Union africaine (UA), a également été interpelée sur le respect des engagements découlant de l'acte constitutif de l'UA, «afin de ne pas contribuer à cette atteinte directe à la souveraineté de la RASD, en interdisant à ce navire le passage par le canal de Suez et en procédant à sa saisie comme l'avaient fait l'Afrique du sud et le Panama».

Par ailleurs, l'Association a salué la non reconduction par le Groupe allemand Continental du contrat entre sa filiale ContiTech et OCP marocain portant, depuis des années, sur la maintenance des installations de convoyage du phosphate sahraoui sur 100 km. Elle a exhorté, à ce propos, «les compagnies en activité dans les territoires sahraouis occupés, en violation du Droit international, à mettre fin immédiatement à ces activités».

Réitérant sa détermination à mener toutes les luttes légitimes pour défendre le droit légitime du Sahara Occidental à exercer sa souveraineté sur ses richesses naturelles, l'AREN a exprimé sa préoccupation «face à l'exacerbation de la souffrance du peuple sahraoui» suite à la violation par le Maroc de l'accord de cessez-le-feu, le 13 novembre 2020.

Pour rappel, les participants au forum social de solidarité ont appelé à une intervention de la communauté internationale pour stopper le pillage des ressources naturelles sahraouies.

Au terme des travaux du forum organisé par l'Union de la jeunesse sahraouie (UJSARIO), les participants ont également dénoncé la situation du Sahara Occidental occupé, sur fond de saignée de ses richesses naturelles par des sociétés européennes, en violation des chartes et lois humanitaires et internationales, qui accentue et fait perdurer les souffrances du peuple sahraoui.

Mohamed K.

AFFAIRE WALID NEKKICHE

Dur réquisitoire contre la torture

Des membres du Collectif de défense des détenus d'opinion, le Comité national de libération des détenus et la Coordination nationale des universitaires algériens pour le changement, ont dénoncé, hier à Alger, le traitement «inhumain» qu'a subi Walid Nekiche, lors de sa détention annonçant par la même occasion la création d'un Comité contre la torture en Algérie.

Lors d'une conférence de presse organisée au siège de l'association SOS Disparus, les avocates de Walid Nekiche, qui a été incarcéré pour, entre autres, « complot contre l'Etat », ont plaidé en faveur d'une « justice indépendante érigée en rempart protecteur d'une Algérie démocratique », où l'opinion publique doit tout savoir, selon elles.

«Nous refusons de nous taire. Nous refusons la torture », a insisté Me Moumen Chadi, signalant que l'Etat de droit, les libertés individuelles et collectives, la démocratie et les attentes sociales des Algériens ne peuvent être occultées par l'intimidation et la peur.

Pour les intervenants, la création de ce comité vise à « mettre fin les traitements inhumains et l'impunité des tortionnaires protégés » et mettre à la disposition de l'opinion publique « les faits et documents qui pourront éveiller les consciences. »

Revenant sur l'affaire de Walid Nekiche, Me Lila Djerdjer a fait savoir qu'une plainte pour torture et agression sexuelle a été déposée au parquet d'Alger le 23 juillet 2020, signalant que la demande formulée par les avocats au juge d'instruction pour procéder à « une expertise médicale », avait été rejetée trois jours plus tard.

«Les sévices physiques, psychologiques et sexuels subis par Walid Nekiche après son arrestation le 26 novembre 2019 est un acte d'une extrême gravité qu'on ne peut pas laisser passer », a-t-elle affirmé, notant que le jeune étudiant a brisé le mur du silence en révélant ce qui lui est arrivé devant les magistrats le jour de son audience.



« Il faut que justice soit rendue à Walid Nekiche pour ce qu'il a subi pendant 6 jours et que ses tortionnaires soient identifiés et jugés », a exigé, de son côté Me Nacera Hadouche, souhaitant que «l'enquête préliminaire du parquet aboutisse et ne soit pas un subterfuge pour calmer la colère et l'indignation nationale et internationale».

Elle a également ajouté que les conditions d'arrestation et d'incarcération des détenus d'opinion, rapportées par les avocats, « confirment des cas de maltraitance, de violence et de torture dans différentes structures de police et services de sécurité ainsi que dans les prisons ». L'avocate n'a pas cité de cas ni les lieux où ont eu lieu ces supposés mauvais traitement.

Me Hadouche a fait savoir que les instances internationales ont été saisies notamment le Comité des Nations Unies contre la torture.

L'étudiant Walid Nekiche a été libéré le 2 février, après avoir été condamné par le tribunal de Dar El Beida à six mois de prison ferme, alors que le procureur a réclamé la perpétuité. Le 7 février, le parquet général et le procureur de la République près le tribunal de Bir Mourad Raïs ont annoncé l'ouverture d'une enquête préliminaire suite aux révélations de Nekkiche sur des « des actes de torture et d'agression sexuelle » lors de sa détention. Le parquet affirme avoir confié l'affaire à un officier de la police judiciaire compétente précisant que le ministère public près la cour d'Alger a agi « conformément aux dispositions de l'article 11 du code de procédure pénale et après avoir examiné la présentation de l'affaire faite par le procureur de la République adjoint, représentant du parquet », lors du procès du jeune étudiant qui s'est déroulé le 2 février dernier.

Le parquet cite aussi le rapport du greffier qui a rapporté les déclarations de Walid Nekiche qui avait affirmé avoir «été victime d'actes de violence au cours de sa détention et d'agression sexuelle commise par des éléments de la police judiciaire qui a mené l'enquête préliminaire».

Mohamed Mecelti

CONTRIBUTION

La propreté urbaine à Alger

ALGER vit pleinement et agréablement les différentes étapes de son Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU). Les Algérois jouissent de l'éradication des bidonvilles, l'aménagement de la baie avec la création de plusieurs promenades dont celle de la Sablette et l'aménagement des berges de « Oued El Harrach ». Ils voient naitre des jardins et parcs dans plusieurs communes, les grands axes routiers et les impressionnants ronds-points sont verdoyants et fleuris. Les Algérois ont également bénéficié des améliorations des conditions de transport (en dehors de la Covid 19). Tous ces efforts vont dans le sens de l'édification d'une grande ville paisible, équipée et écologique tel qu'a été l'objectif de ce PDAU.

Malgré le projet grandiose du PDAU, les cités à Alger croulent sous les ordures. Elles sont de plus en plus sales et ce pour une simple raison. Parce que dans les différents plans et projets, un volet a été négligé, celui du nettoyage régulier et continu des cités. Le degré de crasse aujourd'hui est tel qu'il nécessite des opérations spéciales.

Que vaut un grand parc avec de beaux arbres, des étendues d'herbe verte, des jeux pour enfants, si à proximité il existe une grande décharge comme c'est le cas dans le secteur du marché de Ain-Naadja à la commune du gué de Constantine.

———Où se situe le problème et qui en est responsable ?

L'Algérie a su répondre positivement à la problématique du développement durable et de la protection de l'environnement posée sur la scène internationale.

En 1994 a abouti la création et l'installation du Haut Conseil de l'Environnement et du Développement Durable.

En 2002 a été créée l'agence nationale de la gestion des déchets suite au plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD). Ce plan a beaucoup apporté à la gestion des déchets « post collecte » notamment grâce au développement et à la modernisation des décharges par la création de centres d'enfouissement technique répondant souvent aux normes internationales, et par la création de quelques unités de recyclage de déchets notamment le plastique.

C'est le volet pré-collecte des déchets qui pose problème, c'est cette étape-là qui est mal prise en charge et de laquelle découle l'état délabré de nos quartiers en termes de saleté. Il est alors intéressant de se pencher un peu plus sur la question…

La collecte des déchets peut se faire de deux manières : La manière du porte à porte qui revient à récupérer les déchets devant la maison de chaque citoyen (ou l'immeuble collectif) et la manière des points de dépôts d'ordures.

A Alger, en dehors de quelques quartiers résidentiels, c'est la deuxième procédure qui est appliquée. Ce choix a été certainement dicté par des considérations pratiques et économiques.

Cependant cette situation qui était certainement gérable il y a quelques dizaines d'années a aujourd'hui dégénéré. Ces points de ramassage sont devenus de vraies décharges publiques en pleine ville. Elles se sont étalées dans l'espace.

Aujourd'hui, les ordures ménagères contiennent beaucoup d'emballages ce qui augmente leurs volumes. Dans les quartiers, les unités économiques se sont démultipliées (commerces, dépôts, restaurants…etc) et sont souvent non déclarées. Ce sont des producteurs de déchets dont le volume dépasse celui des ménages.

Ainsi, les bacs destinés à accueillir les ordures débordent, les sachets sont éventrés, des eaux usées dues à la lixiviation coulent et salissent les lieux et enfin les objets légers tels les sachets et les bouteilles s'envolent au moindre coup de vent. Les déchets initialement ramassés s'éparpillent et impactent toutes les zones avoisinantes. Ajoutons à cela les opérations de récupération informelles…

La récupération informelle, même si elle va dans le sens du recyclage et du soulagement du volume de déchets, participe à l'étalement des ordures car les récupérateurs vident les poubelles à la recherche d'objets réutilisables.

Le tout fait penser à une décharge sauvage où toutes les actions autour de ces mini-décharges sont libres. Les citoyens jettent ce qu'ils veulent, quand ils veulent et n'importe comment. Le « récupérateur » fait ce qu'il veut et éparpille tout à la recherche de l'objet désiré. A la fin, les responsables de l'enlèvement (Netcom pour Alger), débarrassent la mini-décharge et même nettoient autour mais juste autour et pas plus loin.

Quelques heures après, le spectacle reprend, on jette nos ordures, elles restent là une journée et souvent plus, elles s'éparpillent…etc. Cela devient comme un rite faisant partie de notre quotidien, on s'habitue et la saleté appelle la saleté, on jette partout car c'est tout le quartier qui vire vers une décharge. Des strates de saletés meublent nos rues, on s'y habitue presque.

La propreté de la ville ne se limite pas seulement à la récolte des ordures mais doit comprendre des opérations régulières de balayage et de lavage des voiries et des espaces autour des bâtiments, la vidange des corbeilles lorsqu'elles existent, le nettoyage régulier des regards et aussi le balayage et lavage des espaces après les marchés.

Or, en examinant notre environnement, nos cités ne sont jamais balayées, les regards dont les couvercles sont pillés par les revendeurs de chutes de fer ne sont pas nettoyés. Il va s'en dire pour les marchés. L'environnement urbain se dégrade de jour en jour. La saleté de nos cités a atteint un niveau qui n'est plus rattrapable par la sensibilisation des citoyens. Le langage moralisateur ne sert plus à rien.

Dans certains endroits des citoyens se prennent en charge par des opérations de volontariat, les efforts ponctuels sont comme habiller et embellir une personne pour une occasion particulière de fête qui dure quelques heures. La fête finie, on revient vers un quotidien malheureux. Tout est dans la continuité.

Riham-Aida Mokrani

TIZI OUZOU

Rien ne semble freiner le crime et le délit

Rien ne semble freiner le crime et le délit à Tizi Ouzou. Le rapport de la sûreté de wilaya concernant les activités de ses services pour la période de janvier 2021 appuie fort bien ce constat. Au chapitre des affaires relatives aux crimes et délits contre les personnes, les services de la police judiciaire ont, au cours de ce mois considéré, traité 131 affaires dans lesquelles 146 personnes sont mises en cause.



Et parmi celles-ci, 23 ont été présentées devant le parquet, lequel, après examen, a placé 3 d'entre elles en détention préventive. Le sort réservé aux autres est comme suit : 18 personnes ont été citées à comparaître et 2 ont été laissées en liberté provisoire. Par ailleurs, les mêmes services ont instruit et transmis à l'instance de justice 107 dossiers de nature judiciaire. S'agissant des affaires relatives aux crimes et délits contre les biens, les mêmes services ont traité 21 affaires dans lesquelles 21 personnes sont mises en cause, mettant en cause 21 personnes dont 8 ont été présentées devant le parquet, lequel, après examen a ordonné la détention préventive pour 3 personnes, la citation à comparaître pour 4 autres et a accordé la liberté provisoire à la 8e personne. Dans ce même chapitre, les policiers ont instruit et transmis à l'instance de justice 13 dossiers judiciaires. Au volet relatif aux infractions à la législation des stupéfiants et substances psychotropes, les mêmes services de police ont traité 32 affaires où 38 personnes sont impliquées. 28 ont été présentées devant le parquet dont 6 ont été placées en détention préventive, 1 a été mise sous contrôle judiciaire, 19 ont fait l'objet d'une citation à comparaître et 2 ont été laissées en liberté provisoire. Sur ce même registre, les policiers ont instruit et transmis au parquet 10 dossiers de nature judiciaire. S'agissant des affaires relatives aux crimes et délits contre la chose publique, 24 affaires ont été traitées, dans lesquelles 45 personnes sont impliquées, parmi lesquelles 15 ont été présentées devant le parquet dont 2 ont été placées en détention préventive. Six personnes ont été citées à comparaître, 6 autres ont été placées sous contrôle judicaire et la dernière a été laissée en liberté provisoire. Dans ce même chapitre, les policiers ont instruit et transmis à la même instance de justice 14 dossiers de nature judiciaire. Au volet relatif aux atteintes aux bonnes mœurs, les services concernés de la police ont assuré le traitement de 4 affaires dans lesquelles il y a eu implication de six personnes dont 2 d'entre elles ont été présentées devant le parquet. Toutes les deux ont été placées en détention préventive. Par ailleurs, les policiers ont instruit et transmis à l'instance de justice trois dossiers de nature judiciaire. Au volet relatif aux infractions économiques et financières, les mêmes services de la police ont traité 26 affaires dans lesquelles il y a eu implication de 32 personnes. Et parmi ces personnes impliquées, 9 d'entre elles ont été présentées devant le parquet. Celui-ci, après examen, a ordonné une détention préventive pour une personne, une citation à comparaître pour 6 autres et une liberté provisoire pour les deux dernières. Par ailleurs, les policiers ont, dans ce cadre précis, instruit et transmis à l'instance de justice 19 dossiers de nature judiciaire. Le rapport de la sûreté de wilaya relève que, dans le cadre de la lutte contre la criminalité urbaine, 187 opérations coup-de-poing ont été initiées durant la période considérée et ont ciblé 267 différents points. A l'issue de ces opérations, 1 959 personnes ont été contrôlées et 56 d'entre elles ont été présentées devant le parquet pour divers délits, à savoir 5 pour port d'armes prohibées, 27 pour détention de stupéfiants et psychotropes, 6 faisant l'objet de recherche et 18 pour d'autres délits.

De notre bureau, Saïd Tissegouine

EFFONDREMENT DE DEUX IMMEUBLES À ANNABA

14 familles ont échappé à une mort certaine

LA PLUIE et les derniers vents violents ont eu, encore une fois, raison des vieilles bâtisses de la vieille ville (ex-place d'Armes). Deux bâtisses datant de la période coloniale et abritant 14 familles se sont écroulées dans l'après-midi d'avant-hier. Cet effondrement n'a fait heureusement aucune victime, mais les familles sinistrées sont aujourd'hui dans la rue, dans l'attente d'être secourues par les autorités publiques. Ces familles occupant les deux immeubles ont, à maintes reprises, demandé leur relogement pour cause de danger, mais les services de la daïra les rassuraient quant à leur relogement sans que rien ne soit entrepris. Contactés, plusieurs d'entre ces familles ont déclaré unanimement au Jeune Indépendant : «Nous avons frappé à toutes les portes pour qu'il soit procédé à notre relogement, mais à chaque fois, nous n'obtenions que des promesses. Si nous sommes encore vivants, pour l'instant, c'est parce que nous ne dormions que d'un seul œil. Nous sommes toujours aux aguets des dangers qui peuvent survenir à tout moment. Les services de l'APC sont venus avant l'effondrement pour constater le danger de l'écroulement des vieilles bâtisses mais rien n'a été fait. Ils n'ont fait que nous faire des promesses, sans plus». En colère, les 14 familles ont décidé de manifester en barricadant la route menant aux services d'urgence du CHU Ibn Rochd et à l'hôpital avoisinant, réclamant la présence du wali d'Annaba. Sur les réseaux sociaux, les sinistrés ont publié des vidéos sur l'ampleur des dégâts et leur indignation face au comportement de l'administration locale. Cet énième effondrement vient rappeler la série des catastrophes du même genre enregistrée par le passé au niveau de cette partie de la ville d'Annaba, qui attend depuis trop longtemps une sérieuse prise en charge. Il convient de rappeler qu'une partie de la vieille ville est classée monument historique car renfermant de nombreux sites historiques, témoins indélébiles de l'histoire de la Coquette. Mais contre toute attente, la vieille ville n'a pas reçu les moyens nécessaires tant pour délocaliser entièrement ses habitants que pour réhabiliter ses sites classés monuments historiques. Bâtie sur une superficie de 15 hectares, l'ex-Bouna El-Haditha, appelée couramment «place d'Armes », cette ancienne cité compte 655 bâtisses, dont certaines conservent encore leur aspect architectural arabo-islamique.

Nabil Chaoui

CONSTANTINE

Plus de 170 000 infractions enregistrées pour non port de masque

UN TOTAL de 170 637 infractions relatives au non port de masque de protection ont été enregistrées par les services de police de l'inspection régionale Est de Constantine dans le cadre des mesures de lutte contre la Covid-19, a-t-on appris hier, des responsables de ce corps de sécurité.
Ce nombre d'infractions a été enregistré depuis le mois de mai 2020, date de promulgation de la décision rendant obligatoire l'utilisation de ce moyen de protection recommandé par les experts et les professionnels du secteur de la santé, a déclaré le chef du bureau régional de la communication et des relations publiques au sein de cette inspection, le commissaire principal, Rachid Lebaïli.
Le dispositif mis en place par les services de ce corps de sécurité pour lutter contre la propagation de la Covid-19, à travers 15 wilayas relevant de cette inspection, a donné lieu à l'interpellation de 168 000 personnes pour violation des mesures de confinement partiel, a-t-il souligné.
Selon la même source, plus de 24.400 véhicules et 5.800 motos ont été également mis en fourrière durant cette période pour non-respect des mesures de confinement.
Aussi, afin de renforcer la sécurité urbaine et faire appliquer les mesures de confinement partiel, toutes les unités opérationnelles ont été mobilisées, dont les éléments de la police judiciaire, ceux de la sécurité routière, les sûretés urbaines et les sûretés de daïra.
Des barrages fixes ont été aussi installés à l'entrée et à la sortie des villes et des patrouilles et autres barrages mobiles ont sillonné les quartiers et les artères en plus de rondes pédestres dans les rues principales et les endroits à risque, ont ajouté les services de la police.
Il a été procédé en outre à l'organisation de campagnes de sensibilisation liées au respect de ces mesures auxquelles ont été associés des assistantes sociales et des psychologues du même corps sécuritaire, dans le cadre des procédures décidées par la direction générale de la sûreté nationale (DGSN) pour contenir la propagation de la Covid-19 et veiller au respect des dispositifs de sécurité, a-t-on indiqué.
Ces opérations qui ont été accueillies favorablement par les citoyens, les commerçants ainsi que les usagers de la route ont ciblé des bureaux d'Algérie Poste, des écoles primaires, des espaces commerciaux, des moyens de transport, des placettes publiques et des marchés de fruits et légumes, a-t-on fait savoir.
Il est à signaler en outre que les initiatives de solidarité menées par les mêmes services au profit des citoyens pour lutter contre la propagation du coronavirus ont porté sur l'organisation de plus de 308 100 campagnes de sensibilisation et 2 000 actions de nettoiement et de désinfection à travers les dites régions. **A. B.**

COMMÉMORATION DES ESSAIS NUCLÉAIRES À TAMANRASSET

L'horreur de la tragédie impose la reconnaissance du crime

L'horreur des explosions nucléaires effectuées dans l'Ahaggar impose à la France la reconnaissance de ce crime, estime l'Association Taourirt des victimes des essais nucléaires dans la région de l'Ahaggar.



«Les effets de ce crime contre l'humanité, commis par la France coloniale, sont encore visibles à ce jour parmi la population et les faits et les preuves attestent de l'horreur de la tragédie et de l'ampleur de l'enfer nucléaire engendré », a déclaré à le Secrétaire général de l'Association, Boubaker Ibbeh.

Affirmant que le dossier de la mémoire entre la France et l'Algérie « ne doit pas porter uniquement sur les crimes commis durant les 132 ans de colonisation, mais s'étendre également aux souffrances persistant à ce jour », il a ajouté « on est en droit de faire pression, par tous les moyens possibles, pour obtenir la reconnaissance de ces crimes ».

Pour M. Ibbeh, « il ne s'agit pas de simples explosions nucléaires mais de massacres relevant du crime contre l'humanité comme en témoignent les impacts sur environnement et les conséquences sanitaires désastreuses, d'où l'impératif d'une enquête internationale ».

Les effets de la radioactifs, confirmés par les scientifiques et les experts, dans les régions de Reggane (Adrar) et In-Ecker (Tamanrasset) « n'ont pas épargnés le mont Taourirt », en plus de la population, de la flore et de la faune, a fait observer M. Ibbeh.

« La destruction nucléaire produite par la France gaullienne a donné lieu à une hécatombe », a-t-il poursuivi évoquant des gens « qui meurent en silence des suites des pathologies héritées de génération à génération, comme différents types de cancer, des malformations congénitales et des maladies chroniques ».

Outre les conséquences des explosions nucléaires sur la population de l'Ahaggar, le représentant de l'Association Taourirt fait état d'une pollution radioactive et chimique de l'environnement, dont l'assainissement exige le traitement de tonnes de déchets nucléaires et militaires, « en surface ou en sous- sol dans des sites que seuls les Français connaissent », notamment à In-Ecker et Takormyas.

Des habitants ont ramassé, innocemment, des piliers et des tôles contaminés pour les utiliser en toitures de leurs maisons, aussi bien dans la région de Tamanrasset que dans les villages voisins, a fait savoir M. Ibbeh. Explosions nucléaires de l'Ahaggar...Cris de détresse de victimes agonisant

Dans la région de l'Ahaggar, nombreux sont les habitants présentant différents types de cancer et des malformations congénitales résultant de la radioactivité.

Aujourd'hui, ils crient leur détresse et réclament justice pour ceux « en sursis » de mort. Dans cette région, plus d'une vingtaine de types de cancer ont été recensés, à l'instar des cancers de la thyroïde, du des os, de l'appareil digestif et autres, a fait savoir le président du Conseil médical de l'hôpital de Tamanrasset.

Dans ce sens, Dr Akhamouk Ilyes a révélé « 355 cas de cancer recensés durant les quatre dernières années, avec en tête le cancer du sein suivi du cancer de la thyroïde très répandu dans la région. »

Evoquant la hausse inquiétante du cancer de la thyroïde, Dr Akhamouk a rappelé que la même situation est vécue par la population de la Polynésie, qui a connu aussi des essais nucléaires français, ce qui confirme, a-t-il dit, les résultats d'une étude scientifique sur le lien direct entre les essais nucléaires et le cancer de la thyroïde.

La wilaya de Tamanrasset dispose d'une unité de traitement du cancer, mais cela reste insuffisant.

Il convient de réfléchir à un centre de lutte contre le cancer à même d'assurer le dépistage rapide, la chimiothérapie et la radiothérapie, estime Dr Akhamouk, qui souligne l'importance de la sensibilisation dans la prévention contre les cancers dans la région, « qui reste tributaire de la décontamination des sites radioactives », a-t-il dit.

L'environnement et les produits agricoles également touchés par les explosions nucléaires

Avant les explosions nucléaires, les régions de l'Ahaggar, de Touat et de Tidikelt étaient des terres fertiles, selon les autochtones qui évoquent des cultures de céréales, de dattes et autres produits agricoles de qualité, en sus de l'élevage.

Plusieurs animaux sauvages vivaient également dans ces territoires, à l'instar de la gazelle, du mouflon, du guépard et divers oiseaux.

Des richesses anéanties en raison de la contamination des eaux souterraines. Le blé, par exemple a perdu en calibre, les palmiers présentent des maladies et la tomate ne pousse plus dans l'Ahaggar et à Reggane. Ces produits étaient utilisés dans le commerce de troc avec les pays voisins.

A cette occasion, le responsable de l'Association Taourirt des victimes des essais nucléaires dans l'Ahaggar a exhorté les autorités publiques, au niveau local et central, à aider cette association, qui ne dispose toujours pas d'un siège approprié permettant d'accueillir les victimes des explosions nucléaires pour les recenser et prendre en charge leur dossiers.

En outre, il a appelé, également à la pose d'une clôture autour de « Tan-Afella et Tan-Atram », dans la région de Taourirt, pour éviter à la population tout contact avec la radioactivité.

SÉTIF

15 sûretés de wilaya au championnat régional inter-écoles de tir au PA

QUINZE SURETÉS de wilaya de l'Est du pays participent à la 33e édition du championnat régional inter-écoles de la police de tir au pistolet automatique (PA), ouvert hier, à Sétif, au siège de la brigade d'intervention rapide.

Pas moins de 72 tireurs des deux sexes représentants ces 15 suretés de wilaya dont M'sila, Oum El Bouaghi, Batna, Jijel, Guelma et Constantine prennent part à cette manifestation sportive, ouverte en présence du représentant de l'inspecteur de la police Est, le contrôleur de police, Abdeslem Boussouf, et des cadre régionaux de la police et ceux de la sureté de wilaya de Sétif.

Le championnat inter-écoles de police de tir au pistolet automatique qu'abrite Sétif pour la deuxième fois consécutive, au champ de tir de la brigade mobile de la police judiciaire (BMPJ) devra se poursuivre jusqu'à dimanche prochain, ont indiqué les organisateurs.

Lors de son allocution, le représentant de l'inspecteur régional de la police de l'Est, le contrôleur de police Abdeslem Boussouf, a mis en avant l'importance de cette compétition que la Direction générale de la sureté nationale (DGSN) veille à organiser « pour perfectionner les compétences du personnel de la police dans une des disciplines phares de ce corps de sécurité ».

Il a également souligné que ce rendez-vous constitue « une opportunité d'échange d'expériences entre les policiers participants », ajoutant que « le commandement de la police attache une grande importance à la pratique sportive, à travers l'organisation de diverses compétitions motivant le personnel de la police afin de s'acquitter au mieux de ses missions »

PROJET COMPÉTENCES DE VIE À SIDI BEL-ABBÈS

Environ 40 jeunes participants à la rencontre régionale

UNE QUARANTAINE de concurrents de 14 wilayas prennent part à la rencontre régionale intitulée « projet compétences de vie », organisée depuis hier, à Sidi Bel-Abbès, a-t-on appris des organisateurs.

Cette manifestation rassemble des participants âgés de 14 à 18 ans, qui présentent leurs projets d'utilité publique à la maison de jeunes du village Edlahim (Sidi Bel-Abbès), alors que les activités se poursuivront au barrage de Sarno, selon la même source.

Dans ce contexte, la ligue de wilaya des Activités culturelles et scientifiques de la jeunesse, Wahid Benreffas, a indiqué que ce rendez-vous vise à valoriser les projets de jeunesse d'intérêt public ainsi qu'à mettre en évidence les objectifs les plus importants des associations de jeunesse, soulignant que le mouvement associatif aborde une nouvelle expérience marquée par la promotion et l'encouragement des initiatives locales sous forme de projets à moyen terme de 3 à 6 mois tablant sur des objectifs d'intérêt public.

De son côté, le commissaire de wilaya des Scouts musulmans algériens, Habib Bouras, a expliqué que cette rencontre, qui regroupe des jeunes des wilayas de Sidi Bel-Abbès, Oran, Chlef, Ain Temouchent, Tlemcen, El Bayadh, Ain Defla, Naâma, Relizane, Saida,Tissemsilt, Tiaret, Mostaganem et Mascara, a pour objectif de « connaître la réalité vécue et ce qu'elle peut apporter en termes de capacités et de ressources, ainsi que lever les difficultés et les obstacles rencontrés lors de la réalisation de projets d'utilité publique ».

Le programme de cette manifestation régionale, organisée durant deux jours à l'initiative du commissariat de wilaya des Scouts musulmans algériens en coordination avec la direction de la Jeunesse et des sports et la ligue de wilaya des Activités scientifiques et culturelles de la Jeunesse sous l'égide du Commandement général des Scouts musulmans algériens et le bureau du Fonds des Nations unies pour l'enfance « UNICEF » en Algérie, prévoit également l'organisation d'une campagne de reboisement au niveau du site naturel du barrage de Sarno.

FOOT/ AMENDEMENT DES STATUTS DE LA FAF :

«Si la Fifa ne nous interpelle pas, on se soumettra à l'instruction du MJS» (SG/ FAF)

LA FÉDÉRATION algérienne de football (FAF), va se soumettre à la dernière instruction du Ministère de la jeunesse et des sports (MJS), autorisant les modifications des codes électoraux et les statuts qu'après la tenue de l'assemblée générale élective (AGE), dans le cas où la Fédération internationale (Fifa) n'interpelle pas l'instance fédérale, a affirmé vendredi le secrétaire général de la FAF Mohamed Saâd.»Si nous ne recevons aucune correspondance de la Fifa concernant ce dossier, nous serons obligés de se conformer à la dernière instruction du MJS que nous respectons. Notre objectif est d'éviter à l'équipe nationale des sanctions de la part de l'instance internationale», a-t-il indiqué sur les ondes de la radio nationale. Dans un communiqué diffusé mardi à l'attention de l'ensemble des fédérations sportives, le MJS a indiqué que les modifications des codes électoraux et les statuts seront autorisés qu'après la tenue de l'assemblée générale élective (AGE) pour le nouveau mandat olympique (2021-2024).»Cette décision a été prise dans le cadre des dispositions de la loi N.13-05 du 23 juillet 2013 et relative à l'organisation et au développement des activités physiques et sportives et de la réglementation en vigueur», précise le MJS, tout en insistant sur «la stricte application de la législation et de la réglementation en vigueur», ainsi que «le respect des règles d'éthiques, de transparence et de bonne gouvernance tout au long du processus électoral». Dans le cas où la Fifa entre en scène, le SG de l'instance fédérale n'a pas écarté l'idée de recourir à une visioconférence regroupant la FAF, le MJS, et la Fifa, «pour essayer de trouver un compromis», dans l'objectif de procéder à l'amendement des statuts de la FAF, avant l'organisation de l'assemblée générale élective (AGE), comme exigé par la Fifa. La FAF s'est engagé depuis novembre 2019 dans un projet d'amendement de ses statuts, afin de suivre les recommandations de la Fifa qui cherche à harmoniser le fonctionnement de toutes les fédérations sous ses ordres.

TENNIS / TOURNOI ITF DE MONASTIR : IBBOU FILE EN DEMI-FINALES

LA TENNISWOMAN algérienne Inès Ibbou s'est difficilement qualifiée vendredi pour les demi-finales d'un tournoi international féminin, qui se déroule actuellement à Monastir (Tunisie), en battant la Polonaise Weronika Falkowska, sur le score de deux sets à un. L'ancienne championne d'Afrique juniors, pourtant tête de série N6 de cette compétition à 15.000 USD, a en effet éprouvé les pires difficultés pour venir à bout de son adversaire, particulièrement incisive en début de match. L'Algérienne de 22 ans avait d'ailleurs commencé par concéder le premier set (2-6), avant de se ressaisir dans le deuxième (7-5), et d'assurer finalement sa qualification dans le troisième (6-2). Au prochain tour, Ibbou sera opposée à la Française Yasmine Mansouri, qui de son côté avait éliminé la Russe Maria Timofeeva, sur le score de 6-3, 6-4.

BOXE/TOURNOI INTERNATIONAL BOCSKAI ISTVAN :

Trois médailles d'argent pour les Algériens, bilan positif estime le DTN

Les boxeurs algériens, Mohamed Flissi (52 kg), Abdelhafid Benchabla (91 kg) et Imane Khelif (60 kg) ont décroché la médaille d'argent lors de la 65e édition du Tournoi international «Bocskai Istvan» qui a pris fin vendredi soir dans la ville hongroise de Debrecen, un «bilan positif» selon le directeur technique national (DTN), Mourad Meziane.



Le tournoi qui a vu la participation de 170 boxeurs dont 50 dames, représentant 20 pays, constitue une des étapes de la préparation des boxeurs algériens en vue des prochaines échéances internationales dont les Jeux Olympiques de Tokyo 2021.Déjà qualifié aux JO-2021 de Tokyo, Benchabla a été battu en finale de la catégorie des 91 kg par l'un des meilleurs espoirs de la boxe mondiale, le Français Wilfried Florentin (19 ans), champion d'Europe juniors. En demi-finale, le champion algérien (34 ans), en manque flagrant de préparation après plusieurs mois de confinement en raison de la pandémie de la Covid-19, avait pris le meilleur sur le Croate Zvonimir Rebol. De son côté, Mohamed Flissi (52 kg), vice-champion du monde 2013 et médaillé de bronze au mondial de Doha (Qatar) en 2015, a été battu en finale par l'Espagnol Gabriel Mascunano. Qualifié également aux JO-2021 de Tokyo, Flissi avait arraché son billet pour la finale par forfait suite au retrait de son adversaire du jour, le Hongrois Martin Virban. Chez les dames, Imane Khelif (60 kg) a été battue par la Finlandaise Mira Potkonen, médaillée de bronze aux Jeux olympiques 2016 de Rio.Dressant un bilan de la participation algérienne au tournoi international «Bocskai Istvan», le directeur technique national (DTN) de boxe, Mourad Meziane, s'est dit satisfait du rendement des athlètes «après pratiquement une année du déroulement du tournoi qualificatif qui s'était déroulé à Dakar (Sénégal)».»Avec trois médailles d'argent pour Flissi, Benchabla et Khelif Imane, je pense que c'est un bilan positif dans un tournoi très relevé. C'est une grande opportunité pour nos athlètes qui avaient affaire à des pugilistes de haut niveau», a déclaré à l'APS Mourad Meziane.Pour le même responsable, «sur les 12 défaites des Algériens, six combats auraient été à leur avantage, si ce n'était l'arbitrage qui a favorisé leurs adversaire a l'image de Kramou, Aït Beka, Nemouchi, Romaïssa et Flissi.».»Globalement, je pense que c'était un très bon test pour nos athlètes et une opportunité pour le staff technique afin d'évaluer l'état de la préparation qui a débuté au mois d'août dernier.», a conclu le DTN de la boxe. En stage de préparation depuis le 27 janvier dans la capitale hongroise, sous la conduite des entraîneurs Ahmed Dine, Marchoud Bouhous, Kenzi Abdelghani et Brahim Makhlouf, douze athlètes dont trois filles avait participé au tournoi international «Bocskai Istvan Memorial», organisé du 7 au 13 février à Debrecen. Pour rappel, sept boxeurs algériens dont deux dames ont arraché leur billet pour les JO-2020 de Tokyo, reportés à l'été prochain. Il s'agit de Mohamed Houmri (81 kg), Chouaib Bouloudinats (+91 kg), Mohamed Flissi (52 kg), Younes Nemouchi (75 kg) et Abdelhafid Benchebla (91 kg) chez les messieurs, tandis que les dames ont arraché deux qualifications historiques aux JO grâce à Romaïssa Boualem (51 kg) et Imane Khelif (60 kg).

PARA-ATHLÉTISME (GRAND PRIX DUBAÏ) / 3e JOURNÉE :

Encore de l'or pour l'Algérie

La troisième journée de la participation algérienne au Grand Prix Para-athlétisme de Fazza à Dubaï (Emirats arabes unis), a été marquée par une nouvelle moisson de sept médailles dont une en or, grâce à l'athlète Mohamed Berrahal, vainqueur du 200m (classe T51).Déjà médaillé d'or au disque, classes jumelées (F51/52), Berrahal en a ajouté une autre, avec un temps moyen (43.93), devant le Portugais Mester Helder (46.87). La journée du vendredi a été aussi prolifique pour l'Algérie, avec l'obtention de quatre nouvelle médailles d'argent, trois aux concours et une au 200 mètres.Au 200 mètres, classes jumelées (T35/37), Hamdi Sofiane s'est adjugé l'argent en 24.64 et une table de cotation (817 points), derrière le champion du monde russe, Volovin Andrei (24.26) et l'Egyptien Fathalla Mohamed en 24.98.Les trois autres distinctions en argent ont été décrochées aux concours,
avec en premier lieu Saifi Nassima qui a réussi 31,51m au disque (F57), devant sa compatriote Safia Djelal (27,12) et derrière Khamdanova Mokhigul (Ouzbékistan), vainqueur avec un jet à 32,49.De son côté, Walid Ferhah a réussi à tirer son épingle du jeu au Club (F32/51), en prenant la 2e place avec 33,68 mètres et un total de points de (919 pts). La 1re place est revenue au Slovaque Kureja Marian (F51) avec un total à 930 pts pour un jet à 29,36m.Par ailleurs, Lahouari Bahlaz et Amchi Med Nadjib se sont contentés au même concours, respectivement, de la 6e et 9e position. Au concours de Javelot (F33), Asmahane Boudjadar a pris la seconde position avec un jet à 11,95m, devant l'Emiratie Alkhaaldi Sara (8,59m), et derrière la Marocaine Fouzia El Kassioui (14,78m).La dernière médaille algérienne de la journée était de couleur bronze, glanée par Nadia Medjmedj (F56) au javelot, classes jumelées (F55/56). L'athlète a eu un total de 729 pts pour un jet estimé à 17,91m.Après trois journées de compétition, l'Algérie a récolté un total de dix neuf (20) médailles (8 or, 07 argent et 05 bronze).

PROGRAMME DE LA 4E ET DERNIÈRE JOURNÉE (13/02/2021):
Finale Club (dames)/F31-32-51): Gasmi Mounia
Finale Poids (messieurs)/F55 : Bachir Mourad
Finale Longueur (dames)/F11/12: Lynda Hamri
Finale 400 m (messieurs)/F36 : Sid Ali Bouzourine
Finale 400m (messieurs)/F37: Hamdi Sofiane
Finale 1500m (messieurs)/T46 : Nouioua Samir
Finale 5000m (messieurs)/T11-12-13 : Nacer-Edinne Kerfas.

CYCLISME/GRAND PRIX DIDOUCHE MOURAD À CONSTANTINE :

Zaki Boudar remporte la troisième étape

LE CYCLISTE ZAKI BOUDAR du club Madjd de Blida a remporté vendredi la troisième étape de la 17ème édition du grand prix de cyclisme Didouche Mourad entamé mercredi.Cette 3e étape s'est déroulée dans des conditions climatiques favorables, sur une boucle de 128 km à partir de la commune de Didouche Mourad vers Zighoud Youcef, El Kentour, Salah Bouchouar et jusqu'au Hadaik à Skikda et puis le retour au point de départ, empruntant les RN 3 et 85. Zaki Boudar a franchi la ligne d'arrivée, parcourant 128 km, en 3h 36mn et 06s suivi de Abdeldjalil Draou et Seifeddine Yebka qui ont réalisé le même chrono.La course des seniors et juniors, lancée en même temps, a été marquée par une grande rivalité entre les coureurs de l'Equipe nationale militaire, ceux de Majd Blida et l'académie de Constantine. Chez les juniors, Adam Ferkous, de l'académie de Constantine s'est adjugé la première place, parcourant 128 km en 3h 36mn et 06s et était suivi par Oussama Khelif du club Dely Ibrahim et Mohamed Achraf Amllal de Majd Blida. L'ultime étape de cette 17ème édition du grand prix de cyclisme Didouche Mourad sera disputée demain samedi sur une boucle de 107 km, depuis la commune de Didouche Mourad vers la wilaya de Mila et le retour au point de départ.

13E JOURNÉE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE 1 ALGÉRIENNE :

Le MCO crache le feu, l'ASAM fait sensation

La défaite à domicile de l'USM Alger face à l'AS Aïn M'lila (0-1) et l'éclatante victoire du MC Oran (6-0) face à l'US Biskra ont probablement été les faits saillants des matchs de vendredi, pour le compte de la 13e journée de la Ligue 1 algérienne de football, devant se poursuivre samedi, au moment où quatre rencontres ont été renvoyées à une date ultérieure, en raison de la participation de l'ES Sétif, du CR Belouizdad, du MC Alger et de la JS Kabylie aux différentes joutes continentales.



Après avoir enchainé cinq victoires et un nul, les «Rouge et Noir» sont en effet retombés dans leurs travers ce vendredi, en concédant un nouveau faux-pas dans leur antre d'Omar-Hamadi (0-1). Comble de l'ironie, cette défaite leur a été infligée par un de leurs anciens joueurs, Merouane Dehar (36'), et dont le frère ainé, Amine, avait également joué à l'USMA, comme libéro, au milieu des années 2000. Une défaite inattendue pour les gars de Soustara, qui depuis l'arrivée de leur nouvel entraîneur, le Français Thierry Froger, semblaient avoir enfin trouvé leur rythme de croisière. De son côté, le MC Oran n'a pas fait dans le détail en accueillant le mal classé, l'US Biskra, qu'il a littéralement atomisé (6-0), grâce notamment à Kamel Hamidi (32'), Yacine Guenina (47'), Benali Benammar (50'), Zoubir Motrani (71'), Mohamed Bentiba (85') et Mohamed-Bachir Belloumi (90'+1). Un match qui fut majoritairement à sens unique et qui s'est logiquement terminé par un large succès des «Hamraouas», au grand dam du coach Azeddine Aït Djoudi, dont c'était le premier match officiel en tant que nouvel entraîneur de l'USB. Pour sa part, le Paradou AC a réussi a ramener un nul vierge de chez le mal classé, USM Bel-Abbès, et grâce auquel il se hisse provisoirement à la 10e place du classement général, avec 17 points. Même son adversaire du jour, et malgré son faux-pas à domicile, réalise une petite remontée au classement, puisqu'il rejoint l'USB à la 16e place, avec 10 points pour chaque club. Une 13e journée amputée de quatre rencontres, qui ont été reportées à une date ultérieure, en raison de la participation de l'ES Sétif, du CR Belouizdad, du MC Alger et de la JS Kabylie aux différentes joutes continentales.

Vendredi :

USM Alger - AS Aïn M'lila 0-1

USM Bel-Abbès - Paradou AC 0-0

MC Oran - US Biskra 6-0

LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE (1RE JOURNÉE - GR.D) :
ZAMALEK D'EGYPTE – MC ALGER (0-0)

Le Doyen revient indemne

LE MOINS que l'on puisse dire est que le MC Alger a réalisé une belle opération en tenant en échec les Egyptiens du Zamalek (0-0), vice-champion d'Afrique, dans le jardin en match disputé vendredi soir au stade international du Caire, comptant pour la 1re journée (Gr.D) de la phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique de football. Loin d'avoir fait un grand match sur le plan spectaculaire, les Mouloudéens ont réussi quand même à revenir indemne au pays avec un bon point dans leur bagages qui va leur permettre d'entrevoir la suite avec plus de sérénité afin aller loin dans ce challenge. Connu pour son penchant défensif, le néo coach du Doyen n'a pas dérogé une fois de plus à sa règle en optant pour une défense à cinq et un milieu à quatre. Comme il fallait s'y attendre, le club cairote a exercé dès le début un pressing constant dans le camp du club algérois, mais sans parvenir à tromper la vigilance du portier Abdelkadir Salhi. L'occasion la plus dangereuse de la première période a été l'œuvre de l'attaquant égyptien Zizo, le tir de ce dernier est sauvé in extrémis sur la ligne par le défenseur Mouad Hadded (29e).Après la pause, le Zamalek a continué à dominer outrageusement le «Doyen», mais la défense algéroise a bien résisté jusqu'au sifflet final de l'arbitre éthiopien Bamlak Tessema Weyesa. Dans l'autre match de cette poule, l'ES Tunis a affronte hier samedi au stade Radès les Sénégalais de Teungueth FC, dont il s'agit de la première participation. Pour rappel, le président du Conseil d'administration du «Doyen» Abdenacer Almas, a été reçu jeudi par l'ambassadeur d'Algérie en Egypte M. Mohand Salah Ladjouzi Au cours de cette réception, Mohand Salah Ladjouzi a tenu à encourager l'équipe en vue de son match face au Zamalek, tout en félicitant le MCA qui fêtera cette année le 100e anniversaire de sa création. Le premier responsable du MCA a été également invité par le président du Zamalek Imad Abdelaziz. Les deux responsables ont échangé les boucliers au logo des deux clubs.

S.S

Championnat inter-régions : Les clubs du groupe Sud-Est refusent de démarrer la saison en mars

LES CLUBS du groupe Sud-Est du championnat inter-régions de football, réunis au niveau du siège du NRB Touggourt, ont estimé qu'il était «impossible» de démarrer la nouvelle saison en mars prochain, après onze d'arrêt causé par la pandémie de coronavirus (Covid-19), évoquant plusieurs contraintes. Dans un communiqué adressé notamment au ministère de la jeunesse et des sports (MJS) et à la Fédération algérienne (FAF), les clubs ont «relevé l'impossibilité de démarrer la nouvelle saison dans de telles conditions, jusqu'à trouver des solutions aux doléances formulées à la tutelle». Pour justifier leur démarche, les clubs du groupe Sud Est ont estimé qu'il était difficile de reprendre le championnat au vu «des conditions météorologiques, coïncidant avec l'arrivée de l'été, où les températures dépassant parfois les 50 degrés, ainsi que le mois de ramadhan». Les clubs ont également regretté le fait qu'ils n'ont pas été «consultés pour prendre leur avis concernant le démarrage du championnat», avançant aussi «la longue distance entre les villes atteignant parfois les 700 km». Enfin, les pensionnaires de la poule Sud Est ont lié leurs revendications au «manque des infrastructures sportives et de moyens financiers», et «l'indisposition des joueurs à reprendre la compétition, en raison du manque de préparation généré par le temps d'arrêt d'un an», causé par la pandémie du Covid-19. Les 96 clubs pensionnaires du championnat inter-régions, ont été autorisés à reprendre les entraînements à partir du mercredi 3 février, alors que le coup d'envoi de la compétition est prévu en mars prochain. Les clubs composant la Ligue inter-régions devraient être scindés en 6 groupes de 16 clubs chacun.

EN : NOMINATION D'UN NOUVEAU MÉDECIN

LA FÉDÉRATION algérienne de football a annoncé l'arrivée d'un nouveau médecin pour l'équipe nationale. Il s'agit du troisième changement depuis 2019 à la tête de l'équipe médicale.

Le nouveau médecin s'appelle Mohamed Soltani, il travaille à Aspetar au Qatar, l'établissement spécialisé en médecine sportive avec lequel la FAF est liée depuis de nombreuses années.Pour rappel, en 2019 avait été nommé le Dr Mohamed Larbi Benazieb qui fera partie de l'aventure victorieuse de la CAN en Egypte mais il était remplacé à la fin de l'année par le Dr Mohamùed Boughlali, précédemment à l'USM Alger.

LRF ANNABA : AMAR BAHLOUL ÉLU À LA MAJORITÉ

LA CRISE conflictuelle qu'a vécue la Ligue régionale de la wilaya d'Annaba a connu son épilogue, jeudi, avec l'élection d'Amar Bahloul à la tête de l'instance, à l'issue de l'AG élective.Ainsi, après deux reports et de moult interrogations, notamment après le décès de l'ancien président Mohamed Mebrek, qui nous a quittés le 28 juin passé suite à une crise cardiaque, c'est la sagesse qui a prévalue finalement avec le déroulement de ce conclave. A noter que cette AG élective s'est déroulée à l'hôtel Sabri, en présence des membres de l'AG, le représentant de la DJS et les deux candidats postulants à ce poste, à savoir Amar Bahloul (président de la Ligue de football de Tarf et membre du BF de la FAF) et Redouane Bouchereb (président de l'USM Bouni). Finalement, c'est Amar Bahloul qui a remporté le scrutin avec 41 voix contre 17 pour son rival. Le nouveau président de la LRFA, succède à Mohamed Mebrek, qui a dirigé cette ligue depuis sa création en 2002.

BENZIA RETROUVE LA COMPÉTITION APRÈS UNE ANNÉE D'ABSENCE

ABSENT des terrains depuis sa grave blessure à la main gauche en mai 2020 à la suite d'un accident de buggy, l'international algérien de Dijon, Yassine Benzia, va rejouer, ce samedi, après une année d'absence. « Yassine Benzia jouera un match amical avec la réserve ce week-end. C'est une bonne nouvelle, c'est une étape importante dans son parcours de reprise », a annoncé son entraineur, David Linarès, face aux médias. La dernière rencontre du meneur de jeu de 26 ans remonte au 15 février 2020 contre les Girondins de Bordeaux en Ligue 1.

MAGNIFIQUE BUT DE TOUBA QUI OFFRE LA VICTOIRE À WAALWIJK

FACE à la lanterne rouge FC Emmen, Waalwijk devait impérativement gagner son match pour s'éloigner des dernières places et l'équipe a réussi son objectif en remportant son match sur le score de 1-0 grâce à son défenseur franco-algérien Ahmed Touba . Solide défensivement, le joueur qui pourrait honorer sa première sélection avec les Verts en mars prochain, a marqué son deuxième but de suite dans le championnat hollandais et en son troisième depuis le début de saison . À la 90e minute du jeu, Waalwijk a obtenu un corner que les défenseurs de l'équipe adverse ont repoussé mais derrière Touba est arrivé lancé pour reprendre le ballon d'une magnifique volée des 20 mètres qui s'est terminée au fond des filets sans laisser aucune chance au gardien .

LE 14 FÉVRIER 1876 À NEW YORK

L'invention du téléphone

L'ingénieur scotto-canadien Alexander Graham Bell a déposé un brevet pour le téléphone, le 14 février 1876 à New York, au Bureau des Brevets des Etats-Unis d'Amérique presque en même temps que son homologue américain Elisha Gray.



Cette demande préliminaire sur le téléphone a suscité une controverse : accorder à l'un ou à l'autre l'invention. Les deux hommes la revendiquent mais ont-ils vraiment créé ce support originel de communication ? L'ont-ils fait chacun indépendamment de l'autre ? C'est en mars 1876 que le Bureau des Brevets des Etats-Unis d'Amérique attribue à A. G. Bell le brevet 174,465 sur « la méthode, l'appareil pour transmettre la voix ou autres sons par télégraphe… en causant des ondulations électriques, similaires aux vibrations de l'air accompagnant le son vocal ou autres sons ». L'affaire juridique dans laquelle les deux hommes se sont engagés relève d'enjeux industriels et économiques. La paternité de cette invention est aussi une porte ouverte sur le lancement de nouvelles technologies. Bell est le lauréat de cette bataille. Le jury a justifié sa décision par le fait qu'il a déposé sa demande de brevet de téléphone deux heures avant celle de son concurrent E. Gray. Il pourra créer en 1877 la Bell Company. Une entreprise au cours de laquelle il collabore à de multiples projets en matière de communications. Avec l'ingénieur Charles Sumner Tainter, il produit le photophone (ou radiophone, support à communication optique), le 19 février 1880. Puis, l'audiomètre et le pendule à induction au profit de la Santé, le cylindre enregistreur en cire pour la science. Cofondateur de la National Geographic Society en 1888, Bell compte dix-huit brevets accordés en son nom, douze partagés avec ses collaborateurs, dont quatre pour le photophone. Il croit que ce dernier est sa « plus grande réussite, la plus grande invention jamais faite, plus grande que le téléphone ». Ce moyen est l'une des inventions des pères fondateurs des télécommunications. L'idée même de transmettre la voix à distance n'appartient pas à Bell (03 mars 1847-02 août 1922) seulement. Elle est beaucoup plus ancienne. Nombre de chercheurs ont ce mérite au cours du XIXe siècle, tels que l'Anglais Hooke, le Français Charles Bourseul, l'Allemand Reiss, l'Italien Meucci. Au début des années 1890, deux abonnés au téléphone sont reliés par une opératrice. La communication (commutation) est manuelle, la « demoiselle du téléphone » assure la connexion par un cordon doté à chaque extrémité d'une prise (jack). Cela renvoie à Bell qui a découvert, en juin 1875, qu'un fil électrique reproduit un son correspondant à la vibration d'un ressort d'acier joint à l'extrémité du fil. En d'autres termes, un courant électrique continu sera modifié pour reproduire un son et donc une parole. Les premiers mots transmis durant les essais sur le « téléphone » sont celles de Bell. Elles sont adressées à son assistant : « M. Watson, venez vite ! ».

Mohamed Rediane

36e VICTOIRES DE LA MUSIQUE

Pomme et Benjamin

AU TERME d'une cérémonie des 36e Victoires de la musique particulièrement revendicative, dans la soirée de ce vendredi 12 février à la Seine Musicale à Paris, Pomme est sacrée artiste féminine et Benjamin Biolay a reçu les prix du meilleur artiste masculin et du meilleur album.



Pour Benjamin Biolay, « ça n'a pas été une année très victorieuse pour la musique ». Au moment de recevoir son premier trophée de la soirée, celui d'artiste masculin, il a aussi évoqué le « silence assourdissant des pouvoirs publics » face à la situation de la filière musicale, en général, et de la scène, en particulier, fragilisées par la crise sanitaire. L'autre Victoire très attendue, celle d'artiste féminine, a fini dans les mains de Pomme, qui a eu fort à faire face à Aya Nakamura, artiste française la plus écoutée au monde, rapporte l'Agence France presse. Ce trophée est un gros coup de projecteur au mouvement MeToo, encore naissant dans la filière musicale et nommé Musictoo. Pomme a en effet décrit son « arrivée dans l'industrie de la musique » comme « traumatisante » dans une lettre ouverte publiée jeudi par Mediapart. « De mes 15 à mes 17 ans, j'ai été manipulée, harcelée moralement et sexuellement, sans en avoir conscience à cette époque évidemment », a confié l'artiste de 24 ans. En recevant son prix (deuxième Victoire de sa jeune carrière), elle a souhaité une « industrie (musicale) plus safe (sûre) pour les femmes », en espérant que ces dernières puissent « renverser les codes » du milieu. Cette 36e cérémonie des Victoires restera celle de tous les symboles et de tous les combats. Pour Yseult, révélation féminine de l'année, « le chemin est encore long pour les femmes, les Noires, les grosses ». La chanteuse a toujours expliqué qu'elle fait de la couleur de sa peau et de ses formes une arme politique au travers de ses morceaux et de ses vidéos. La soirée s'est déroulée sans public, mais près de 200 figurants sont présents dans la salle pour applaudir les prestations live des artistes. Jean-Louis Aubert, président d'honneur, a ouvert la cérémonie en entonnant à la guitare Je rêvais d'un autre monde..., premières paroles d'un tube de Téléphone à forte portée symbolique en cette période troublée. Benjamin Biolay a lui chanté Comment est ta peine ?, le tube de son dernier album, dans une version très club, en solidarité aux lieux de vie nocturne fermés eux aussi, en raison de la crise sanitaire. Un des musiciens de l'orchestre a également pris le micro pour dire qu'il a perdu la moitié de ses revenus depuis l'arrivée de la pandémie de Covid-19.

R. C

AGENDA

TOILES L'artiste peintre Hakim Tounsi expose La rive orientale du samedi 13 au vendredi 26 février. Dar Abdellatif, Alger. Vernissage à 15h. Œuvres sur les arbres et l'architecture mauresque. Des éléments de prédilection de l'artiste qui mêle le tout en harmonie dans un style semi-figuratif et pictural.
PEINTURE L'artiste plasticienne Nadia Cherrak expose Once upon the time du samedi 13 février au jeudi 04 mars. Galerie Ezzou'art, centre commercial et de loisirs, Bab Ezzouar, Alger.
ECRIVAIN Exposition André Gide (1869 - 1951). Institut français d'Alger du mardi 16 février au dimanche 28 février. A travers ses écrits et ses actes, l'auteur André Gide se veut le porte-étendard d'une génération en quête d'autonomie et de liberté à tous niveaux. Il n'a de cesse, durant sa carrière littéraire, de rechercher l'affranchissement des barrières morales et sociales de son temps.

PHOTO Nora Zaïr expose Paris 5441 du jeudi 18 février au mercredi 03 mars. Institut français d'Alger. Scènes de vie parisienne, automne 2019. Accès libre.

CONCERTS Cycle de concerts de musique algérienne, chaâbi et variété, jusqu'au vendredi 05 mars. Dar Abdelatif, Alger. Début de soirée à 20h (une heure de temps). Les jeudi, vendredi, samedi. Retransmission en live sur la page Facebook de l'Aarc sur les ondes de radio El Bahdja. Orchestre de sept musiciens avec les chanteurs Abdelkader Chaou, Abderahmane Koubi, H'cen Fadli, Amel Radi, Tarek Ayad, Noria Takvaylith, Noureddine Alane, Asma Alla, Mohamed Rebah.

PRIX Ouverture des candidatures pour la huitième édition du Prix littéraire Mohamed-Dib / 2021-2022. Œuvre (100 pages au minimum) en langue arabe, amazighe ou française et dossier à envoyer avant le 07 janvier 2022. Consulter: lagrandemaisondedib.com

REPRISE L'Office national de la culture et de l'information (ONCI) reprend ses activités culturelles. Réouverture de salle Atlas à Bab El Oued-Alger, complexe culturel Abdelouaheb-Salim à Tipasa, salle Isser à Boumerdes, salle du 8-Mai-1945 à Kherrata, salle Ahmed-Bey à Constantine, salle Essaâda à Oran.

SINGLE Nouveaux titres du groupe pop Index d'Alger sur Youtube : Douwari (mon douar, 04 : 37) ; Aâyit (Je suis fatigué, 03: 55) ; Da Malik (03 :24). Et reprise de Sept heures moins quart, titre adapté à l'urgence sanitaire pour prévenir contre la propagation du coronavirus.

CLIP Qololi (Dites-moi) du collectif El Bandia Social Club. Avec les artistes Hamidou, Baâziz, Abderahmane Djalti, Kamel Bouakaz, Fouad Chemlal, Mohamed Lamine, Fathi Tabouche, Hakim Salhi, Mohamed KG2, Noureddine Allane, Mohamed Reda Djender, Mennacer Mustapha et Reda Sika. Espace dédié aux activités des artistes algériens.

MUSEE Les artistes Selka Abdelwahab, Hachemi Ameur, Kalouza Mohamed Amine, Cherif Slimane, Halima Salem, Chemirik Dalila et Kaissar Sid Ahmed ont offert, chacun d'eux, une toile au Musée d'arts modernes d'Oran.

Il se voit confisquer sa nouvelle Ferrari dont il venait de prendre le volant



UN HOMME qui venait d'acheter une Ferrari à Lyon a été flashé un à 153 km/h sur une route limitée à 80 km/h. Sa voiture a été saisie et son permis suspendu. Les gendarmes du peloton motorisé de Chanas ont fait une belle prise au cours d'un contrôle routier sur la RD 519 le 6 février. Le conducteur d'une Ferrari a été intercepté à 153 km/h sur une route limitée à 80 km/h, rapporte le Dauphiné libéré.

Selon le média, l'automobiliste, un quadragénaire habitant Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes), a expliqué qu'il venait tout juste d'acheter la voiture et qu'il en avait pris le volant il y a seulement 1,5 kilomètre, pour l'essayer.

Retrait de permis et confiscation du véhicule

Le Dauphiné libéré précise que le vendeur, venu de Lyon, se trouvait aussi à bord. La vitesse retenue pour l'excès de vitesse a été de 145km/h, soit 65 km/h de trop. Le conducteur s'est donc vu retirer son permis et est reparti sans sa Ferrari.

Des flots de couleur rouge sang inondent un village indonésien



DES IMAGES d'un village indonésien inondé par des flots de couleur rouge sang ont été diffusées sur les réseaux sociaux. Les autorités expliquent le phénomène par l'inondation d'une teinturerie dont des colorants se sont mélangés avec les eaux de la crue suite aux fortes précipitations.

Après qu'une usine indonésienne de teinture a été frappée par une inondation le 6 février, des flots de couleur rouge sang ont envahi les rues de Jenggot, sur l'île de Java, rapporte Antara News.

Relayées sur les réseaux sociaux, les images montrent des habitants du village se déplacer dans des eaux rouges.

D'après les autorités, le phénomène provient d'une teinturerie qui peint des tissus utilisés par plusieurs fabricants de batiks javanais.

Les fortes précipitations ont suscité des crues dans la région.

Placés dans des paquets, les colorants se sont retrouvés mélangés aux eaux de la crue, a déclaré à l'agence un responsable de l'agence locale de lutte contre les catastrophes. Il assure cependant que la teinture ne présente aucun danger pour l'homme.

Au total, une vingtaine de villages ont été touchés. Les eaux sont montées de 30 à 70 centimètres, précise le représentant. Certains endroits sont devenus inaccessibles pour les piétons, les motos et les voitures.

Le «Hulk russe» qui entend déplacer un hélicoptère de 30t se prépare à des surcharges «spatiales»



Un champion russe de Strongman tentera de tracter le plus grand et lourd hélicoptère du monde produit en série. L'entraîneur de l'équipe nationale russe de Strongman, Vassili Grichtchenko, a commenté pour Sputnik les difficultés qui attendent le «Hulk russe».

Les surcharges que connaîtra le «Hulk russe», Sergueï Agadjanian, en tentant de tirer un hélicoptère Mi-26 de plus de 30 tonnes, seront «inhumaines, voire spatiales», a déclaré ce vendredi 12 février à Sputnik Vassili Grichtchenko, président de la Fédération russe de Strongman et entraîneur de l'équipe nationale russe de Strongman, un sport de force authentique.Sergueï Agadjanian, détenteur de plusieurs records de Strongman surnommé Hulk pour sa ressemblance avec le super-héros à la peau verte, avait annoncé le 27 janvier qu'il battrait un nouveau record en mai prochain en traînant un Mi-26.

«En fait, l'athlète subira des charges inhumaines durant toute sa performance, à partir du moment où il fera bouger l'hélicoptère et pendant le remorquage. En plus, Sergueï va essayer de gonfler un coussin chauffant de trois litres tout en continuant de tracter l'hélicoptère. On peut donc qualifier de spatiales les surcharges auxquelles il sera confronté», a indiqué M.Grichtchenko, lui-même détenteur de plusieurs records.

Un hélicoptère trop grand et lourd pour de tels records

Selon lui, ce projet s'annonce d'autant plus difficile à réaliser compte tenu des caractéristiques techniques du Mi-26 et des particularités de remorquage des hélicoptères.

«L'hélicoptère a un seul rotor et un train d'atterrissage à trois jambes non rétractable qui "s'enfonce" littéralement dans le sol lorsque l'appareil est stationné, et ce sera très difficile pour l'athlète de le faire bouger», a noté M.Grichtchenko.

En plus, il faut prendre en compte les oscillations du rotor principal dont les pales sont longues de 32 mètres et un risque d'apparition d'un vent contraire qui compliquent la mission, d'après l'entraîneur.

Faire éclater un coussin chauffant médical

«Il s'agit d'un hélicoptère grand comme un bâtiment de trois étages. Qui plus est, afin de gonfler un coussin chauffant médical jusqu'à ce qu'il éclate, il faut des efforts équivalant à la pression de deux atmosphères», précise l'entraîneur.

Le spécialiste a ajouté que la tension systolique des athlètes professionnels de la Fédération russe de Strongman dépassait parfois les 200 mmHg même lorsqu'ils tractent des équipements beaucoup moins volumineux.

Le «Hulk russe» et ses exploits

En 2019, le «Hulk russe», originaire de la région de Moscou, a déjà tracté des hélicoptères Mi-8 et Mi-17. Il avait précédemment déplacé un lance-roquettes multiple Katioucha de 1943, un bateau de 150 tonnes avec un fret de 20 tonnes…

… une locomotive diesel de 30 tonnes, un véhicule blindé, un autobus à impériale… ainsi qu'un tram historique de 17 tonnes à Moscou, montre sa page Instagram.

Le 11 septembre 2020, il a déplacé un CRJ 200 Bombardier de 16 tonnes sur une distance de 35,4 mètres en une minute et 30 secondes, tout en faisant éclater trois coussins chauffants de trois litres chacun.

La paire de Nike imaginée pour Barack Obama vendue à prix d'or



COLLECTOR. Une paire de baskets Nike conçue pour Barack Obama est mise aux enchères par la maison Sotheby's à partir de ce vendredi pour un peu plus de 20.000 euros.

La paire de Nike Hyperdrunk imaginée pour Barack Obama attire les collectionneurs de sneakers. Un modèle unique mis en vente par la maison d'enchères Sotheby's dès ce 12 février à 16h44 (heure de New York), avec pour prix de départ: 25.000 dollars, soit environ 24.640 euros. Mais la somme pourrait rapidement s'envoler!

La rareté explique ce prix d'or. En effet, une seule autre paire de ce modèle existe et elle appartient... à Barack Obama lui-même. Il l'avait reçue lors de son accession à la Maison-Blanche en 2009, selon New York Post.

Trois détails font la particularité de cette paire: le sceau présidentiel, les aigles blancs griffés du chiffre "1776", soit l'année de la déclaration d'indépendance des États-Unis, et sur le devant de la chaussure, le numéro 44. Un hommage à Barack Obama, 44e président américain.

"Cette paire particulière - bien qu'elle n'ait pas été portée par M. Obama - était le seul échantillon de confirmation de Nike et a été conservée dans un état incroyable au cours des 12 dernières années", explique la maison sur son site.

La paire a donc été utilisée pour tester la qualité du produit, avant qu'une deuxième soit offerte à Barack Obama.



Qu'est-ce qu'un serveur de Edge computing ? Exemples avec Lenovo et... Oracle

Technologie : Voici qu'avec l'extension des capacité de stockage et de calcul en périphérie de réseau, de nouveaux facteurs de forme envahissent les rayons des fournisseurs de matériel IT. A quoi ressemblent-ils, quelles sont leurs spécificités ? Le tour de la question.

Vous connaissez tous certainement les serveurs en rack qui équipent les baies des centres de données. Vous connaissez peut-être aussi les serveurs tour, qui ressemblent à s'y méprendre aux unités centrales des ordinateurs de bureau. Mais voici qu'avec l'extension des capacité de stockage et de calcul en périphérie de réseau, de nouveaux facteurs de forme envahissent les rayons des fournisseurs de matériel IT. Les serveurs de Edge computing débarquent. A quoi ressemblent-ils, quelles sont leurs spécificités ? Le tour de la question avec Lenovo et Oracle.

Depuis quelques mois, Lenovo commercialise son serveur Edge SE350, destiné à supporter par exemple des cas d'usage de Edge computing liés à la 5G. « C'est un développement particulier au niveau des serveurs, avec de la densité, à l'image des serveurs blade », indique Cyril Fakiri, directeur technique de Lenovo DCG. Pour ce qui est des cas d'usage, Lenovo cite les supermarchés, la vidéosurveillance pour les smart city, ou encore l'industrie 4.0.

« C'est le premier de sa génération, et d'autres arrivent cette année. Nous ne sommes pas les premiers à faire du serveur Edge mais nous on a pris le temps de monter en gamme côté sécurité. » Car ce serveur peut certes être intégré à un rack de datacenter. Ou être posé sur un bureau via un support. Mais de l'aveu des ingénieurs de Lenovo, le bruit de la machine dû au son aigu du ventilateur dissuaderait quiconque de travailler à proximité. Il est donc surtout destiné à être placé dans les locaux techniques des usines, des sites distants.

Se passer de la sécurité physique d'un centre de données

Et donc, il ne peut bénéficier de la sécurité physique des centres de données pour protéger les données. « Comme le design est en libre accès, la sécurité devient le point fondamental », renchérit Cyril Fakiri. « Pour des questions de sécurité, il n'y a pas de swap possible pour les disques. » Car en extérieur, n'importe qui peut les retirer. Les attaquants peuvent avoir accès physiquement au serveur, c'est donc une situation très différente d'un datacenter classique. Donc l'accès au contrôle du datacenter peut être effectué à distance, via une clé numérique. Le blocage de la machine peut donc lui aussi être effectué à distance. Un accès à distance utile aussi car sur site il peut manquer de compétences en informatique. Tout doit donc être faisable a distance.

« Comme dans les smartphones, le serveur via des capteurs détecte les mouvements. Donc le serveur peut avertir l'opérateur d'un mouvement inattendu et celui-ci peut alors retirer la clé numérique du serveur et faire un power off immédiatement », explique Cyril Fakiri.

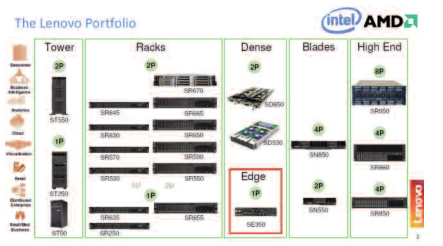
Chiffrer les données directement sur le disque

Et côté données, le chiffrement est présent directement sur les disques, au niveau du serveur. « Même en cas de déconnexion réseau, quand le serveur reconnecte, il est possible de déconnecter les disques SED (en option pour les unités d'amorçage et de données sur ces serveurs), qui embarquent du chiffrement par défaut sur le serveur », explique Lenovo. Et côté connectivité, un serveur de Edge computing a aussi ses spécificités. « L'éloignement du serveur du datacenter implique que nous devons proposer des nouveaux moyens de connexion : du filaire, du wireless, du Wi-Fi (routeur ou endpoint), de la 4G et de la 5G. Toutes les connexions sont possibles. En clair, on peut utiliser le Wi-Fi pour administrer le serveur », détaille Cyril Fakiri. Autre exemple de la dimension tout terrain du matériel, un switch routeur est intégré au serveur.

Une fonction que l'on ne retrouve habituellement pas dans un serveur traditionnel. Car dans un datacenter, le switch est une brique matérielle indépendante des serveurs.

Cette intégration est une petite performance car le format du serveur est ramassé : une hauteur de 1U et une demi-largeur par rapport à une largeur de rack classique. Sous le capot, on trouve des processeurs Intel Xeon D-2100 à 1 socket, jusqu'à 16 coeurs. La mémoire vive peut monter jusqu'à 256 Go dans 4 emplacements, en utilisant des DIMM de 64 Go.

Preuve du dynamisme des serveurs de Edge computing, Oracle a présenté cette semaine une nouvelle option de cloud hybride avec son Roving Edge Devices (RED). L'idée ? Apporter là aussi des services d'infrastructure dans des régions éloignées, comme un pétrolier en mer ou un festival de musique de trois semaines au milieu du désert. La machine propose des nœuds de serveur évolutifs dans un boîtier robuste et portable (oui, ça n'est pas fait pour être glissé dans un rack !).



Le cloud hybride se met au Edge computing

Ces appareils sont en fait une extension mobile de l'environnement Oracle Cloud Infrastructure (OCI) d'un client. Les RED peuvent fonctionner comme un seul nœud ou en grappes de cinq à quinze nœuds. Le matériel à l'intérieur d'un appareil RED comprend 40 CPU, un GPU Nvidia T4, 512 Go de RAM et 61 To de stockage.

Avec un dispositif RED, le client doit pouvoir exécuter des applications et des charges de travail en mode cloud sur le terrain, y compris l'inférence d'apprentissage machine, l'intégration et la réplication des données en temps réel, l'analyse et les entrepôts de données à forte intensité de requêtes.

Un client peut commander un RED depuis la console Oracle Cloud, le mettre à disposition – en ajoutant des VM et du stockage d'objets depuis la console – et le faire expédier là où il le souhaite par Oracle. Même dans les régions éloignées où la connectivité est un problème, les clients peuvent utiliser le RED pour se connecter, assure Oracle, et exécuter des applications.

Il existe des cas d'utilisation évidents pour les dispositifs RED, comme dans l'industrie du pétrole et du gaz, où les organisations peuvent actuellement compter sur des serveurs sur-mesure. Et Oracle a déjà inscrit l'armée américaine comme un de ses premiers clients.

Les dispositifs devraient également faciliter de nouveaux cas d'utilisation des applications en mode cloud, précise Ross Brown, vice-président de l'infrastructure Oracle Cloud.

Les clients, ajoute-t-il, « viennent nous voir avec des besoins comme des applications connectées à la 5G où le traitement en local est très logique. Cette notion de collecte de données à haut débit et de saisie de données à haut débit dans une zone métropolitaine éloignée » est un bon cas d'usage pour ce type de serveur.

Google Photos se dote de nouvelles fonctionnalités de montage vidéo et photo



GOOGLE propose de nouvelles fonctionnalités de retouche de photos et de vidéos sur son application Photos pour les abonnés à son service Google One.

Google vient de lancer de nouvelles fonctionnalités pour son application Google Photos sur Android, auparavant exclusives à ses smartphones Pixel. Les nouvelles fonctionnalités d'édition de photos sont disponibles pour inciter les utilisateurs d'Android à s'abonner à Google One, son service de stockage dans le cloud et de sauvegarde téléphonique destinée aux consommateurs. Les fonctions d'édition promettent d'apporter la magie du machine learning à l'expérience d'édition, notamment Portrait Blur pour l'effet bokeh, même lorsqu'une photo a été prise en mode normal, et Portrait Light, une astuce qui améliore l'éclairage des visages des photos en gros plan.

Elles fonctionnent pour les photos récemment prises, les images plus anciennes et lorsque l'image originale n'a pas été prise en mode portrait.

L'éditeur vidéo permet pour sa part de découper, de stabiliser et de faire pivoter les vidéos, de sorte que les utilisateurs peuvent recadrer les vidéos, changer de perspective, ajouter des filtres et appliquer des modifications de luminosité, de contraste, de saturation et de chaleur.

Des fonctionnalités supplémentaires sur les Pixel

Il existe plus de 30 commandes pour l'édition de vidéos, mais Google recommande de tester la fonctionnalité en recadrant et en redressant le cadre pour se concentrer sur le sujet. Elle peut également être utilisée pour améliorer la luminosité d'une vidéo. Les nouvelles fonctionnalités d'édition vidéo sont déjà disponibles dans Google Photos sur iOS et seront disponibles sur la plupart des appareils Android dans les semaines à venir. Le nouvel éditeur sera disponible sur les iPhone et iPad dans quelques mois.

Google note que les personnes qui paient pour une adhésion à Google One peuvent appliquer ces effets photo et vidéo même à des scans d'images ou des prises de vue professionnelles. Des fonctionnalités comme Portrait Blur, Portrait Light, Dynamic et les suggestions de ciel seront bientôt disponibles pour les membres de Google One et sont disponibles avec la dernière application Google Photos sur les appareils Android. Les propriétaires de Pixel bénéficient de ces fonctionnalités supplémentaires dans le cadre de leur utilisation de l'appareil.

Pour rappel, Google a introduit Google One en 2018 pour proposer une marque pour la version grand public de Google Drive qui a rendu ses plans de stockage grand public plus compétitifs par rapport aux tarifs de Dropbox et de Microsoft, avec son service OneDrive.

Le Forfait + à 200 DA L'ANNONCE

*UNE PETITE ANNONCE DE 4 LIGNES DONT CHACUNE COMPRENDRAIT - 26 SIGNES (ESPACE COMPRIS)



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger
Tél. :
(021) 67.07.48/49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :
(021) 67.07.46

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
Centre : SIA
Ouest : SIO
Est : SIE
SIMPRAL

FLASHAGE
Centre, Est : LJI

DIFFUSION
Centre : CIDP.
Ouest : SEDOR.
Est : Eurl KDP

TIRAGE
3500 exemplaires

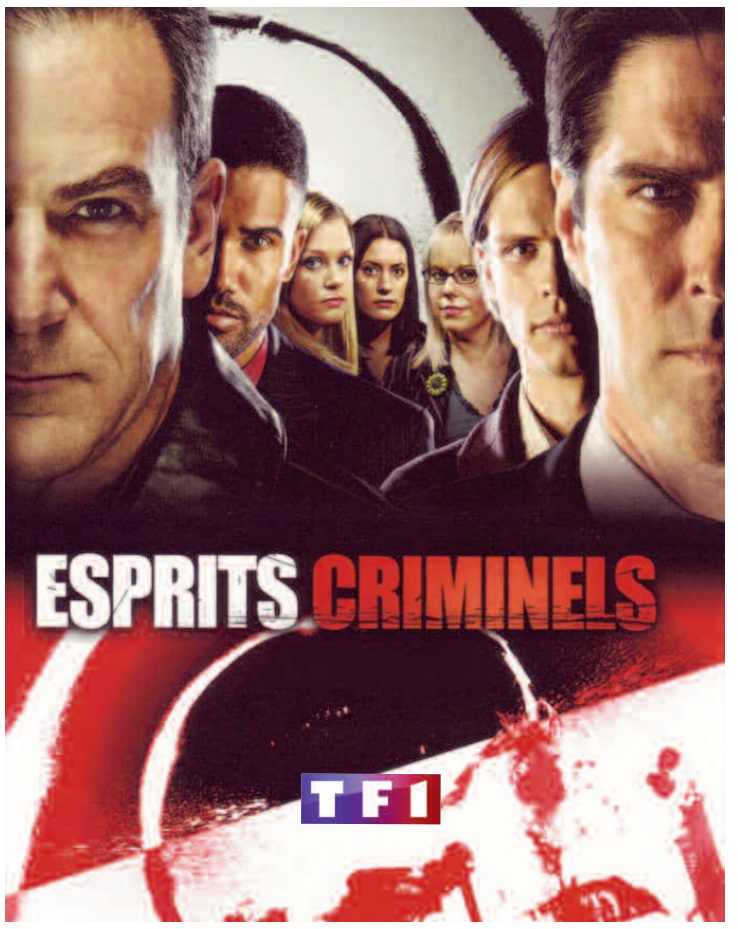
PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net

CONTACTEZ AUSSI
ANEP
1 rue Pasteur, Alger
Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43
Fax : 021 73 95 59

BUREAUX RÉGIONAUX
• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36
• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax :
(026) 22.95.62
• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64
• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N° 10
N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr
• Tipasa
B.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

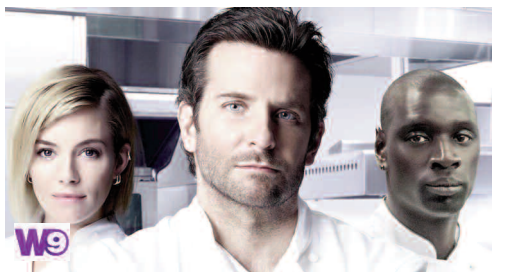
© 1990-2021

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.













JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h05 Série policière (2013 - Etats-Unis) — TF1
Esprits criminels

21h05 Cinéma - Comédie sentimentale — France 2
L'embarras du choix

20h50 Magazine de société — M6
Capital

21h05 Football / Ligue 1 Uber Eats — CANAL+
Bordeaux / Marseille

21h05 Cinéma - Comédie dramatique — W9
Etats-Unis - 2015
A vif !

20h50 Cinéma - Film policier — CINE+ FRISSON
Etats-Unis - 2001
Training Day

21h05 Cinéma - Film d'animation — 6ter
France - 1985
Astérix et la surprise de César

21h00 Cinéma - Film d'action - 2019 — CINE+ PREMIER
La chute du président

21h19 Cinéma - Film de suspense — C8
L'héritier

21h00 Cinéma - Comédie - 2020 — CINE CINEMA
10 jours sans maman

20h50 Cinéma - Film de science-fiction — CANAL+ family
Etats-Unis - 1997
Men in Black

21h05 Série policière (2007 - Etats-Unis) — TMC
Saison 4 - Épisode 15
Cold Case

21h00 la chaine CANAL+ SERIES



Série sentimentale (2019 - Etats-Unis)
Saison 1 - Épisode 1: Longue absence

The L Word : Generation Q

Dix ans après la mort de Jenny, Bette, Shane et Alice se sont installées à Silver Lake à Los Angeles. Bette s'est lancée dans la politique et convoite le poste de maire de Los Angeles tandis qu'Alice possède sa propre émission de télévision. Forte de son succès, elle se démène également pour s'adapter à la co-parentalité avec sa fiancée Nat et son ex femme Gigi. Shane, quant à elle, malgré ses revers est restée une grande séductrice...

23h20

Série dramatique (2020 - Etats-Unis)
Saison 5 - Épisode 7: There

This Is Us

Kate avoue à Toby un lourd secret au sujet de sa relation passée avec Marc. De son côté, Kevin travaille dur pour un rôle important qu'il vient d'obtenir. Il est contraint de partir durant plusieurs semaines en tournage, laissant Maddison seule. Randall fait la connaissance d'un homme qui prétend avoir connu sa mère biologique.

| HORAIRES DES PRIÈRES | ANNABA | | | | | CONSTANTINE | | | | | ALGER | | | | | OUARGLA | | | | | CHLEF | | | | | MOSTAGANEM | | | | | ORAN | | | | |
|---|
| | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha |
| | 05:51 | 07:19 | 12:43 | 15:44 | 18:08 | 05:48 | 07:22 | 12:48 | 15:49 | 18:14 | 06:10 | 07:37 | 13:02 | 16:03 | 18:27 | 06:00 | 07:22 | 12:53 | 16:00 | 18:24 | 06:17 | 07:43 | 13:09 | 16:10 | 18:35 | 06:19 | 13:14 | 16:15 | 18:40 | 20:04 | 06:22 | 13:17 | 16:19 | 18:43 | 20:07 |

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 6916 DIMANCHE 14 FÉVRIER 2021

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	16°	15°
Oran	19°	06°
Constantine	07°	-01°
Ouargla	07°	19°

MALI

L'Algérie se félicite de la tenue de la 5e consultation du CSA à Kidal

L'Algérie a félicité samedi le Gouvernement malien, les mouvements signataires et les membres de la Médiation internationale pour la tenue de la cinquième consultation de haut niveau du CSA à Kidal, la toute première réunion délocalisée du Comité depuis la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, a indiqué un communiqué du ministère des Affaire étrangères.



«L'Algérie se réjouit que cet important événement ait été abrité au siège du Gouvernorat de Kidal, sous le drapeau malien et en présence des membres du Gouvernement malien et des partenaires du Mali», a ajouté le communiqué, soulignant que «c'est là un indice palpable du retour à la normale dans les régions du nord du Mali au bénéfice des Maliens en général et de la population de ces régions frontalières à l'Algérie, symbole de la fraternité algéro-malienne».

C'est également «un signe d'avancée majeure sur le chemin de la paix et de la réconciliation que les frères maliens ont tracé ensemble avec l'appui de leurs partenaires depuis Alger il y a déjà près de six ans», a soutenu le ministère dans le texte, indiquant que «c'est enfin une autre marque d'attachement renouvelé à la mise en œuvre de l'Accord, qui demeure le cadre idoine pour un retour durable de la stabilité au Mali».

L'Algérie, pays voisin, chef de file de la médiation internationale et présidente du CSA, «tient à assurer les frères maliens de son accompagnement à l'opérationnalisation de la feuille de route qu'ils ont adoptées pour diligenter la mise en œuvre de l'Accord pendant la période de transition». «Elle espère voir la dynamique de confiance et l'esprit de concertation, aujourd'hui des plus favorables, se poursuivre pour mener le processus de paix à bon port, au bénéfice du Mali et de tous les Etats de la région», a conclu le communiqué.

Le CSA a réaffirmé, lors de sa 5ème réunion de haut niveau à Kidal, la pertinence de l'Accord d'Alger en tant que «cadre idoine pour restaurer durablement la paix et consolider la réconciliation au Mali», encourageant la partie malienne à continuer à privilégier la voie du dialogue. Présidée par le Ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, la réunion qui a été tenue jeudi pour la première fois dans la ville de Kidal au nord du Mali, a vu une participation «forte et de qualité» tant du côté malien que du côté de la médiation internationale, a fait observer le Comité de suivi dans son communiqué final. A l'issue des travaux, les participants ont réaffirmé la pertinence de l'Accord d'Alger «en tant que cadre idoine pour restaurer durablement la paix et consolider la réconciliation au Mali dans le plein respect des fondements républicains de l'Etat malien et des valeurs ancestrales de vivre-ensemble et de solidarité qui ont toujours sous-tendu la société malienne dans toute sa diversité», indique le communiqué.

M. D.

BÉJAÏA

Les agressions sur les réseaux électriques en augmentation

PAS MOINS de 480 agressions d'ouvrages d'alimentation en électricité et en gaz ont été enregistrées par la concession de distribution de l'électricité et du gaz (Ex-Sonelgaz) de Béjaïa, à travers le territoire de la wilaya de Béjaïa.

«Parmi ces agressions il y a pas moins de 330 atteintes commises sur les réseaux aériens et souterrains de distribution de l'électricité et 150 autres sur les réseaux de distribution du gaz», a souligné la Sadeg/CD dans un récent communiqué de presse.

Ces agressions sont liées, essentiellement, précise la même source, «au non-respect des couloirs de servitudes par les réalisateurs des projets d'habitations notamment, les constructions illicites». «Ces agressions ont des répercussions négatives sur la qualité et continuité de services et sur la situation financière de notre société par rapport à la quantité d'énergie non distribuée ainsi que le coût de réparation des ouvrages agressés», a-t-on souligné.

Ce phénomène ne cesse de prendre de l'ampleur représente un danger majeur sur la sécurité des citoyens si l'on se réfère aux nombre de décès enregistrés ces 10 dernières années : «Nous avons enregistrés pendant ces dix (10) dernières années, 10 décès suites à ses agressions», indique la cellule de communication de la Sadeg/CD qui fait observer que «la réglementation est, pourtant, très claire à ce sujet». Pour la Sadeg, «le client doit fournir une demande pour procéder au déplacement du réseau à condition de prendre en charge les frais y afférents».

Malheureusement, ajoute-t-on, «ce n'est pas le cas», ce qui contraint la concession, fait-on observer, « à engager des poursuites judiciaires à l'encontre des agresseurs après le travail de sensibilisation». Pour les rédacteurs du communiqué, «Il existe un autre phénomène auquel nous sommes confrontés le plus souvent ces derniers temps : les atteintes de tiers lors des travaux de fouilles ou de terrassement qui sont effectués par des entreprises étatiques ou privées sans demander l'autorisation et l'assistance du maître d'ouvrage».

Dans ce sens, l's Sonelgaz a enregistré 630 atteintes au niveau de ces réseaux gaz et 98 autres sur les réseaux électricité aériens et souterrains pendant ces trois dernières années. «Et en dépit des contraintes rencontrées sur le terrain, notre société ne cesse de déployer des efforts en matière d'investissements afin d'améliorer la qualité et continuité de service et de répondre au mieux aux attentes de nos clients d'autant plus que nous sommes une société citoyenne qui offre un service public», a fia remarquer la chargée de communication de la Sadeg.

Dans cette optique, 12 postes transformateurs d'une capacité de 400 KVA et 160 KVA ont été érigés l'an dernier, pour un montant financier de 72 727 460 DA dans, les communes de Kherrata (04), Akbou (03), Sidi-Aïch (03) et Bejaïa (03). De plus, 15 affaires il a été procédé au renforcement des réseaux existants pour un montant de 12 285 150DA : 12 opérations relatives à la réhabilitation et à la création de nouveaux départs pour un montant de 20 743 220 DA.

Et dans le but de permettre aux clients d'être bien desservis en énergie électrique, la concession de distribution de l'électricité et du gaz (Ex-Sonelgaz) de Béjaïa a effectué plus de 23 opérations d'entretiens et de maintenance sur les réseaux électriques. Ces opérations ont ciblé le remplacement et la réparation des supports et des conducteurs, le réglage des éclateurs, l'élagage, le remplacement des chaines CTV, entre autres.

N. Bensalem

AFFAIRE EN APPEL DE LA SNVI

10 ans de prison requis contre l'ex-PDG de la SNVI et Tahkout Mahieddine

LE PROCUREUR général près la cour d'Alger a requis, hier, la confirmation des demandes du procureur de la République du tribunal de Rouïba contre l'ex-PDG de la SNVI Mokhtar Chehboub et l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout.

Il a requis des peines allant entre trois et huit ans de prison ferme assortis de mandats de dépôt à l'audience contre les vingt- deux autres inculpés non détenus dans le cadre de l'affaire en appel des contrats relatifs à l'acquisition de bus et des semi-remorques.

Les inculpés qui ont écopé de six ans de prison ferme par le président du tribunal correctionnel de Rouïba sont poursuivis entre autre pour détournement et dilapidation de deniers publics, trafic d'influence, faux et usage de faux dans des documents administratifs et non dénonciation de crimes liés à la malversation.

L'ex-PDG de la SNVI Mokhtar Chehboub est poursuivi ainsi que l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout pour détournement et dilapidation de deniers publics et trafic d'influence et faux et usage de faux dans des documents administratifs alors que les ex-cadres de la SNVI sont impliqués pour notamment complicité dans la dilapidation de deniers publics et pour non dénonciation de crimes relatifs à la malversation.

Lors de son passage à la barre, l'ex-PDG de la SNVI Mokhtar Chehboub a nié tous les faits qui lui ont été reprochés au cours de l'enquête préliminaire et l'instruction judiciaire arguant que : « L'homme d'affaires Tahkout était le seul client de la SNVI pendant plusieurs années. Le manque de la qualité de la marchandise proposée était la cause principale qui nous a poussé à la réduction des prix ».

Dans sa réponse, Tahkout a répondu : « Ils m'ont vendu des bus et des semi-remorques qui se sont avérés infectes après leurs utilisations à des prix exonérés ».

Il convient de signaler que les mis en cause ont introduit un appel à la chambre pénale de la cour d'Alger sollicitant la révision des peines prononcées contre eux en date du 27 septembre 2020 par le président de la section pénale du tribunal de Rouïbaa.

Redouane Hannachi